

Vals-près-Le-Puy

et

la Grande Guerre

Le monument aux morts et la plaque commémorative

~~~~~✧~~~~~

Le carré militaire

~~~~~✧~~~~~

Des poilus « morts pour la France »

~~~~~✧~~~~~

Des hôpitaux temporaires au Puy & à Vals

~~~~~✧~~~~~

La vie quotidienne...



## Extraits des délibérations du Conseil municipal de Vals pour la construction du monument aux Morts

**Dés le mois d'avril 1920** « Formation de la Commission extra-municipale chargée d'élaborer le projet d'érection d'un monument commémoratif aux enfants de la Commune « Morts pour la France »

**Séance extraordinaire du 3 juillet 1921** : examen des différents projets de Monuments aux Morts : ceux de M. Boit, de M. Jean, de M. Riban, de M. Sacreste, marbriers au Puy. « Après étude et délibération, le Conseil municipal approuve le projet de M. Sacreste, préconisé par la Commission comme étant celui présentant le plus d'esthétique... et désigne M. Gire, architecte au Puy, directeur des travaux »

**Séance extraordinaire de septembre 1921** : prévision du budget pour l'inauguration du Monument aux Morts ; « il convient de donner à cette cérémonie de reconnaissance toute l'ampleur qu'elle mérite » : une somme de 1600F est indispensable, elle sera dégagée de plusieurs lignes du budget primitif de la Commune.

**Séance extraordinaire du 13 novembre 1921** : Le Maire communique aux membres du Conseil, pour approbation, les termes du marché de gré à gré passé le 2 juillet 1921 pour l'érection du Monument aux Morts moyennant le prix global et forfaitaire de 6000F.

**Séance extraordinaire du 18 décembre 1921** : « les dépenses pour l'érection et l'inauguration du Monument aux Morts ont dépassé de beaucoup celles qui étaient prévues... 11500F :

3000F. ont été inscrit au budget de 1921,

il y a eu une souscription publique de 3200F.

il reste donc 5300F. à financer...

et finalement on prélèvera 6500F. sur le crédit des fontaines non utilisée »...

# Inauguration du Monument aux Morts

Retranscription de l'événement dans :

*L'ANNUAIRE de **L'UNION DES PÈRES & DES MÈRES**  
DONT LES FILS SONT MORTS  
**POUR LA PATRIE** DANS LA GRANDE GUERRE (1914-1918)  
- SECTION DE LA HAUTE-LOIRE 1918-1923 - pages 70 à 86  
IMPRIMERIE DE L' « Avenir de la Haute-Loire » LE PUY 1923*

**« Parmi les inaugurations des Monuments aux Morts de la guerre,  
celle de la commune de Vals comptera comme l'une des mieux réussies... »**

La solennité de l'événement est soulignée par la présence et les allocutions de M. JURAN président de la Société des Combattants de la commune de Vals qui reçoit du Commandant d'armes « un magnifique drapeau, ... emblème de l'Honneur et du Devoir », de M. Le Préfet, de M. ENJOLRAS sénateur, MM. ANTIER, NERON et CONSTANT députés, M. PAGÈS Président du Conseil général, M. BOYER conseiller d'arrondissement, M. BLANC maire de Vals : « Quarante quatre noms sont inscrits sur cette pierre. Nous connaissons tous ces héros... Lorsque sonna lugubre le tocsin de l'appel aux armes, ils quittèrent les champs ou l'atelier, abandonnant la charrue dans le sillon à peine commencé, déposant l'outil sur l'ouvrage encore inachevé.... Souvenons nous... Pères et mères toujours inconsolables, épouses toujours éplorées et vous chers orphelins privés à tout jamais de la chaude caresse d'un père aimé... je m'incline bien bas devant votre douleur. », M. PEYROT commandant de gendarmerie, M. SAUMON commandant de la Place, Mgr l'Evêque : « quand vous passerez devant leur monument, prêtez l'oreille, entendez ce que vos morts vous disent... : ce qui a rendu la guerre possible, c'est la division, ce sont les luttes intestines, ce qui a assuré la victoire, c'est la concorde et c'est l'union... », M. le Curé de Vals, et des représentants des Sociétés des Mutilés de Vals et du Puy, de l'Union des Pères et Mères dont les enfants sont morts pour la Patrie, la Société des Vétérans de 70, le Souvenir Français...

# INAUGURATION DU MONUMENT

DE

## VALS-PRÈS-LE PUY

---

Parmi les inaugurations des monuments aux Morts de la Guerre, celle de la commune de Vals comptera comme l'une des mieux réussies, et nous voulons dire des plus dignes, des plus cordiales, des plus pieusement patriotiques.

Avant neuf heures, un magnifique drapeau a été remis à la Société des Combattants de la commune de Vals, qui aura désormais son insigne dans toutes les cérémonies auxquelles cette Société sera appelée à prendre part.

Voici, à cette occasion, l'allocution prononcée par M. Juran, président de la Société :

« MONSIEUR LE COMMANDANT D'ARMES,

« C'est un bien grand honneur, pour la Société des Combattants de la Grande Guerre de la commune de Vals-près-Le Puy, de recevoir de vos mains, Monsieur le Commandant d'Armes, ce drapeau, emblème de « l'Honneur et du Devoir ».

« De tous nos cœurs : merci.

« Mais, comme gages à ces remerciements, soyez assuré, Monsieur le Commandant d'Armes, de notre obéissance entière et de notre soumission de tous les instants ;

« De notre fidélité à la devise inscrite sur les trois couleurs de notre drapeau « Unis comme au Front » et de vous dire :

« Que nous sommes prêts à venger nos 44 camarades de combats « morts pour la Patrie » et à rejeter, hors de

nos nouvelles frontières, si le besoin s'en faisait de nouveau sentir, notre ennemi séculaire toujours aussi menaçant, pour que notre chère France, puisse poursuivre dans l'Union, la Paix et le Travail » sa marche vers ses destinées immortelles ».

### RÉCEPTION DES AUTORITÉS

A 9 heures, a eu lieu la réception des autorités, par M. le Maire de Vals entouré de tout son Conseil.

Étaient présents : M. le Préfet de la Haute-Loire, M. Enjolras, sénateur ; MM. Antier, Néron et Constant, députés ; M. Pagès, président du Conseil général ; M. Boyer, conseiller d'arrondissement ; M. Peyrot, commandant de gendarmerie ; M. Saumon, commandant de la Place ; les Sociétés des Mutilés et des Combattants de Vals ; une délégation des Mutilés du Puy et de l'Union des Pères et des Mères dont les fils sont morts pour la France, etc., etc.

Deux toutes jeunes filles de Vals, M<sup>lles</sup> Antonia Sabatier et Francine Souchal, aussi gracieuses que la gerbe de fleurs couchée à leur bras, offrent à M. le Préfet et à MM. les Députés, un bouquet splendide agrémenté d'un gentil compliment.

M. Blanc, le maire sympathique et dévoué de la commune, prononce, à l'adresse des autorités qu'il est heureux d'accueillir, des souhaits chaleureux de bienvenue.

M. le Préfet répond en quelques mots très aimables et souhaite de voir les relations de la commune de Vals avec la Préfecture plus suivies et plus intimes que par le passé.

La réception terminée, le cortège se forme pour se rendre à l'église En tête, vient la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vals, sous les ordres du lieutenant Laurent, et dont la belle tenue a été fort remarquée ; puis l'Amicale

Saint-Michel et l'Harmonie du Velay qui ont prêté leurs concours à toutes les cérémonies de la fête et dont il est superflu de faire l'éloge. L'*Amicale*, c'est de l'amabilité et du dévouement réunis. L'*Harmonie*, c'est tout cela, avec, un grand sens de la musique qu'elle exécute avec art. Suivent les groupes de mutilés et de combattants, les délégations des sociétés du Puy, un grand nombre d'invités, et enfin M. le Préfet de la Haute-Loire.

### LA MESSE

La petite église de Vals avait été décorée avec un goût exquis. Des draperies aux couleurs nationales avaient été disposées sur l'autel et des faisceaux de drapeaux donnaient à la cérémonie une note de circonstance.

Dans le chœur, les cinq drapeaux des Sociétés dont nous avons parlé, font face à deux rangées de sapeurs-pompiers qui forment la garde d'honneur.

Avant la messe, après la réception de Monseigneur l'Evêque du Puy qui est venu présider la cérémonie, l'*Harmonie* se fait entendre, et quand le prêtre monte à l'autel, une voix chante, et chante avec âme l'hymne bien connu : *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie*, etc. Les scolastiques exécutent magnifiquement un chant à la fois religieux et patriotique. La messe finie, M. le Curé de Vals, qui a officié, prononce une excellente allocution dont voici les grandes lignes :

#### Allocution de M. le Curé

« Quand Jésus visitait les villes et les bourgades de la Judée, il se tenait volontiers au milieu des foules pour les enseigner et pour les bénir.

« Et les foules le suivaient, avides de le voir et de l'entendre.

« Et vous aussi, Monseigneur, vous accourez comme le Maître, à l'appel des populations, et vous leur apportez les consolations dont elles ont besoin. Et quelles populations furent jamais plus affligées que les nôtres par les deuils de la grande guerre ?

« Le monument que la municipalité a élevé à ses morts glorieux témoigne de sa reconnaissance et de son désir de perpétuer leurs noms. C'est un lien qui doit relier les âmes des disparus à celle des survivants.

« A ce désir pieux de conserver leur mémoire, vous ajoutez, Monseigneur, les immortelles espérances du croyant, et voilà pourquoi au nom de nos morts et de leurs familles, du fond du cœur je vous dis : Merci ! »

#### Discours de Monseigneur

Monseigneur l'Evêque monte en chaire et prononce un discours dont voici le sens, à défaut de la forme exacte :

« MONSIEUR LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE,  
« MONSIEUR LE MAIRE DE VALS,  
« MONSIEUR LE SÉNATEUR,  
« MESSIEUR LES DÉPUTÉS,  
« MESSIEURS;

« *Memento te.* Souvenez-vous.

« Je ne connais pas de plus émouvante cérémonie que celle à laquelle vous assistez aujourd'hui, et je remercie M. le Maire de Vals et M. le Curé de la paroisse d'avoir bien voulu m'y convier. C'est pour nous une consolation

de prendre part aux cérémonies de toute sorte qui intéressent nos gloires patriotiques.

« Que vous dirai-je, mes Frères ? Le mot des Saintes Ecritures vous exprime toute ma pensée : *Memento te*, souvenez-vous.

« *Souvenez-vous !* Qui a dit cette parole ? D'abord la Patrie. Souvenez-vous des héros qui bondirent à la frontière au premier appel du clairon, qui opposèrent comme un mur infranchissable leurs poitrines à l'ennemi et qui sont tombés pour elle et pour vous.

« Si vous avez conservé vos biens, vos champs, votre industrie, vos cités ; si vos femmes et vos filles n'ont pas connu le déshonneur ou la déportation ; enfin, comme disait récemment le général de Castelnau, si le vieux coq gaulois, ouvre largement ses ailes au souffle de la liberté, c'est à eux que nous le devons, c'est à leur sang répandu, à leur vie offerte.

« Souvenez-vous, dit la Sainte Eglise, de ces jeunes gens qui étaient vos fils, Je les avais baptisés, communiés, mariés, et quand ils ont rendu le dernier soupir, je les assistais, j'étais là, remplaçant les mères, les épouses, les enfants tous ceux qu'ils aimaient. Enfin, sur leur tombe, j'ai planté le signe de l'espérance, la croix !

« *Souvenez-vous*, mes Frères. Qui dit encore cette parole ? Les familles endeuillées. Souvenez-vous de nos enfants qui nous quittèrent un jour et qui ne sont pas revenus.

« Parents glorieux et infortunés, votre demande est exaucée. Quelqu'un se souvient : la France, la France trop magnanime et trop généreuse pour oublier ce qu'on fait pour elle.

« Vous avez perdu à la guerre un fils, deux fils, tous vos fils peut-être, qui étaient l'avenir de votre travail, de

de votre maison, de votre famille, la grande France ne l'oubliera pas.

« Voilà ce que la terre vous dit.

« Mais il y a une autre voix, celle que le général de Castelnau rappelait à Saint-Germain : « Vous avez, dit « cette voix, rendu la vie à nos morts, la lumière à leurs « yeux, le rythme à leur cœur, et mis sur leurs lèvres « closes le verbe de la parole ».

« Et j'ajoute à mon tour : Quand vous passerez devant leur monument, prêtez l'oreille, entendez ce que vos morts vous disent, car les morts parlent. Ils disent, nos morts : Ce qui a rendu la guerre possible, c'est la division, ce sont les luttes intestines. Ce qui a assuré la victoire, c'est la concorde et c'est l'union. Renoncez donc à vos haines fratricides et à vos agitations meurtrières.

« Satan dit : Haïssez-vous les uns les autres !

« Le Christ dit : Aimez-vous les uns les autres !

« Ecoutez cette voix dont parlait le général de Castelnau, la voix du Christ, celle de vos morts.

« Soyez des pacifiques, Mais veillez, mais ne perdez pas des yeux la frontière, car notre ennemi est vaincu, mais il n'est pas mort, il se relève et nous guette.

« Enfin, soyez des croyants et priez pour nos morts, en même temps que vous aiderez de tous vos efforts au relèvement national et à la réalisation d'un idéal que j'exprimerai par cette formule : Il ne faudrait pas qu'on put tirer dans le monde un seul coup de canon, sans la permission de la France ».

## DEVANT LE MONUMENT

Disons tout de suite que l'avenue de Vals et les rues principales étaient décorées de verdure, de feuillages, d'arcs de triomphe et de guirlandes piquées de roses.

Le monument, conçu par M. Gire, architecte, auquel il fait le plus grand honneur, et exécuté par M. Sacreste, se compose d'une pyramide ornée de la croix de guerre, du casque des poilus, et surmonté du coq gaulois. Il est placé devant l'entrée de la Mairie. C'est là qu'on se réunit et qu'à lieu tout d'abord la bénédiction donnée par Monseigneur.

M. le Maire prononce alors le discours suivant :

### Discours de M. le Maire

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« CHERS CONCITOYENS,

« La commune de Vals avait un devoir sacré à remplir, celui de ne pas laisser s'évanouir dans l'oubli le souvenir de ses enfants morts pour la Patrie.

« Voilà pourquoi nous inaugurons aujourd'hui ce monument. Monument bien modeste en comparaison du sacrifice sublime de ceux que nous glorifions. Mais nos faibles ressources ne nous ont pas permis de le faire plus beau, plus grandiose. Tel qu'il est c'est le symbole de notre affection la plus vive.

« Quarante-quatre noms sont inscrits sur cette pierre.

« Nous connaissions tous ces héros. Il me semble qu'hier encore ils étaient pleins de vie et de santé. Nous nous rappelons la hâte avec laquelle, lorsque sonna lugubre le tocsin de l'appel aux armes, ils quittèrent les champs ou

l'atelier, abandonnant la charrue dans le sillon à peine commencé, déposant l'outil sur l'ouvrage encore inachevé. Ils allèrent, laissant leurs familles angoissées, mais eux, l'espérance au cœur et les chansons aux lèvres, pareils à leurs aïeux : les grands soldats de l'An II, se ruant sur l'ennemi aux accents de la *Marseillaise*.

« Ce petit édifice est un monument du souvenir. Au-dessus de ce coq chantant la Victoire de sa voix la plus éclatante, planent en lettres flamboyantes, ces mots : Souvenez-vous.

« Souvenons-nous toujours que ces grands morts soutinrent vaillamment les combats les plus rudes, qu'ils bravèrent les assauts les plus meurtriers dont les temps aient parlé.

« Souvenons-nous qu'ils ont donné leur sang pour sauver le pays, le droit, la liberté, ces biens les plus précieux de l'humanité.

« Gardons leur souvenir. Bénissons-les. Aimons-les, et comme eux, montrons-nous généreux, ardents et doux.

« N'oublions pas non plus nos glorieux mutilés que la mort a froqués de son aile, ces épaves revenus de la grande tourmente. En ce jour de reconnaissances, je m'incline devant eux, je les salue de tout mon cœur, je rends hommage à leur vaillance et je les assure de notre gratitude.

« En terminant, je m'adresse à tous ceux qui, autour de moi, pleurent silencieusement un des leurs.

« Pères et mères toujours inconsolables, épouses toujours éplorées, et vous, chers orphelins privés à tout jamais de la chaude caresse d'un père aimé, je vous apporte l'hommage de ma profonde sympathie et mes condoléances les plus sincères ; je m'incline bien bas devant votre douleur.

« Mais ne pleurez plus vos morts, ils furent héroïques, leurs âmes gémissaient dans leurs tombes glacées.

« Écoutez. Ils vous disent : « Pour sauver la France,  
« nous avons donné notre vie. Mais vous, vous devez vivre  
« pour elle, vous devez travailler pour la relever de ses  
« blessures, pour la rendre plus belle, plus florissante que  
« jamais, pour qu'elle soit toujours le flambeau de l'hu-  
« manité ».

« Haut les cœur ! Plus haut ! Toujours plus haut ! »

Le discours de M. le Maire a soulevé plusieurs fois les applaudissements de l'assistance.

### Discours de M. Juran

« MONSEIGNEUR,

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« MESDAMES,

« MESSIEURS,

« Devant ce monument que la commune de Vals, en témoignage d'admiration et de reconnaissance, vient d'élever à la mémoire de ses 44 enfants morts pour la France, qu'il soit permis au président de la Société des Anciens Combattants d'évoquer le souvenir de ses anciens camarades et de faire ici, comme après les batailles, l'appel de ceux qui ne répondront pas et qui reposent dans l'immortalité de la gloire ! »

M. Juran fait alors l'appel des 44 héros morts de la commune de Vals. Une voix répond après chaque nom : *Mort pour la France !* Ce sont des minutes émouvantes et les larmes coulent de bien des yeux.

Quand il a terminé la liste glorieuse, M. le Président des Anciens Combattants continue en ces termes :

« Vous les avez tous connus. Ils étaient vos maris, vos

filis, vos frères, vos amis. Et par leur sublime sacrifice ils sont devenus : nos morts à tous.

« Ils sont morts pour la France, comme la France était prête à mourir pour la liberté.

« Ils sont morts pour défendre nos champs et nos foyers.

« Ils sont morts pour que nous vivions.

« En apportant aux héros tombés pour la France et à leur famille le salut de leurs camarades, je demande à cette jeunesse de ne pas oublier le sacrifice fait par leurs aînés ; de ne pas oublier que c'est par l'union et la fraternité qu'ils ont obtenu la victoire et de se souvenir que cette union et cette fraternité entre Français, conditions de notre relèvement et de notre sécurité, sont nécessaires à la paix du monde.

« Rappelez-vous que c'est à eux que vous devez de ne pas avoir subi l'humiliation de l'asservissement ; que c'est par eux enfin que notre chère Patrie a conservé sa liberté et accru son patrimoine de gloire.

« Tant que vous garderez ce souvenir, la France ne périra pas.

« Camarades combattants ! ce monument est pour nous un autel sacré, un reliquaire précieux où, tous, nous viendrons chaque année nous recueillir, nous souvenir et prier pour la France.

« Mais si nous voulons rendre à nos morts un hommage digne d'eux, puissions dans leur sacrifice sublime la force de l'exemple. Que chacun de nous, à toute heure, soit prêt à verser son sang pour la Patrie. Et si les horreurs de la guerre nous sont épargnées, souvenons-nous, dans les œuvres de la paix, de la fraternité des armes.

« Souvenons-nous qu'à l'heure du danger, tous les Français, quelle que soit leur naissance, leur rang, leurs opinions, ont marché la main dans la main.

« Sachons maintenir toujours cette union sacrée qui nous a valu la victoire; oublions les vieilles querelles et travaillons ensemble pour le plus grand bien de notre chère Patrie.

« Gloire à nos morts ! et vive la France éternelle ! »

Après ce discours, souvent et chaleureusement applaudi, le président de la Société des Combattants de Vals, au nom de ses camarades, dépose une palme de bronze au pied du monument.

### Les autres discours

*M. le commandant Saumon*, commandant de la place, apporte l'hommage de l'armée aux héros de Vals.

*M. Boyer*, conseiller d'arrondissement et président de la Société des Mutilés de la Haute-Loire, celui de ses camarades de la Fédération des Combattants.

*M. Constant*, député et Conseiller général du canton sud du Puy, vient s'incliner respectueusement devant les 44 morts glorieux qui sont la participation de la commune de Vals, à l'effort patriotique de 1914-1918. Il présente les excuses de M. Laurent Bynac qui l'a chargé d'apporter le tribut de son hommage aux héros que l'on commémore. Il exprime ses sentiments de respect et de reconnaissance, rappelle les leçons de la grande guerre, adresse un hommage ému aux enfants de Vals morts pour la Patrie et dépose aux pieds du monument la gerbe de fleurs qui a été offerte le matin à MM. les parlementaires.

*M. Antier*, député, vice-président de l'Union, au nom des Pères et Mères dont les fils sont morts pour la Patrie, joint son hommage à celui des précédents orateurs. Il fait

ensuite un vibrant éloge de ceux qui sont tombés pour la France, qui la réintégrèrent dans tout son territoire, en lui rendant Metz et Strasbourg, l'Alsace avec la Lorraine. Qu'ils soient bénis, dit-il, vos 44 morts, paysans valeureux qui nous donnaient le pain dans la paix et qui nous ont donné leur sang dans la guerre. Aux 1.500.000 morts, ils associent les 1.500.000 mutilés, blessés ou malades. Tous ont souffert ou sont morts pour que la France vive. Il ne faut pas que leur sacrifice soit stérile, et puisque nous avons gagné la guerre grâce à l'union, pratiquons-la de même pour réaliser la paix. Alors, dit-il en terminant, alors nos morts seront contents de nous.

*M. Enjolras*, sénateur, au nom de la représentation sénatoriale du département, apporte le témoignage de sa gratitude et de son admiration et salue profondément les glorieux morts de la commune de Vals.

*M. Figier*, président de la Société des Vétérans de 70, remercie M. le Maire de Vals d'avoir associé les combattants de l'armée terrible, aux combattants de 1914-1918.

Enfin *M. le Préfet* de la Haute-Loire, au nom du gouvernement de la République, ajoute à tous les autres, l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son admiration.

Tous les discours sont successivement salués des applaudissements de toute l'assistance. On sent qu'une même idée les inspire, celle de remplir un devoir de gratitude profonde envers les sauveurs de la grande et de la petite Patrie.

\*  
\*\*

Le soir, M. le Curé de Vals, en procession, ensuite la municipalité et le *Souvenir Français* se sont rendu au cimetière, sur la tombe des soldats non originaires de la commune, morts dans les hôpitaux.

Cette délicate pensée fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont eue et à ceux qui l'ont réalisée.

Les membres de l'Union des Pères et des Mères se sont fait un devoir de la représenter à cette touchante cérémonie.



## La plaque commémorative de l'église

Cette plaque comporte les noms des morts par années de décès.

Par rapport au Monument aux Morts, il y a une personne en moins : Charles BERNARD † 1920.

Actuellement il y a 46 noms sur le Monument aux Morts et 45 sur la plaque commémorative. Lors de l'inauguration, M. le Maire donnait 44 noms...

Il faut noter que des noms apparaissent sur plusieurs plaques ou monuments : c'est le cas de Charles MASSOT, des frères REY qui figurent également au Puy et à l'église du Collège.

D'autres exemples existent qui ont un lien « distant » avec Vals, comme Louis BEAUTE et Ludovic JAN beaux-frères de M. BLANC (Maire de Vals)... ils sont inhumés dans le caveau familial.



# Le carré militaire



## Réunion du 31 août 1919 du Conseil municipal :

« M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre des dames infirmières des hôpitaux 6 & 15, installés sur le territoire de la Commune, demandant l'autorisation de faire placer un monument devant les tombes des soldats et sollicitent une aide pécuniaire. Le conseil municipal donne avec empressement l'autorisation demandée et vote une somme de quatre cents francs à prendre sur les fonds disponibles. »

## Séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juin 1920 :

« Projet du Monument du Souvenir français et subvention communale ».

Suite à la demande formulée par M. Lavastre, président du Souvenir Français de faire élever un Monument funéraire sur le cimetière de Vals,

« M. le Maire propose de concéder à titre gratuit sur le terrain du cimetière et à titre perpétuel l'emplacement du caveau commun projeté par le Sous-Comité », proposition approuvée par le Conseil

Dans le carré militaire,

les tombes des soldats polonais décédés à l'hôpital temporaire n° 6 sont facilement reconnaissables.



n° 41  
 DÉCÈS  
 de Pocianski  
 Jean  
 célibataire  
 (23 ans)

Le sept avril mil neuf cent dix-neuf, sept heures du soir, Jean Pocianski né à Ostrow (Pologne) le douze avril mil huit cent quatre-vingt-seize, soldat de l'armée Franco-Polonaise, fils de Franciszek Pocianski et de Matylda célibataire, domicilié à Ostrow (Pologne) est décédé à l'hôpital temporaire n° 6.

Dressé, le huit avril mil neuf cent dix-neuf, dix heures du soir, sur la déclaration de Antoine Bourk gestionnaire de l'hôpital temporaire n° 6 de Vals-près-Le Puy et du docteur Jassch, médecin chef dudit hôpital.

Nous Régis Aderzak  
 Maire de Vals-près-Le Puy  
 ou remplissant par délégation du Maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de

Régis Aderzak



n° 38  
 DÉCÈS  
 de Jas  
 célibataire  
 (39 ans)

Le vingt-sept mars mil neuf cent dix-neuf, trois heures du soir, Jan Jas, né à Gryzbowice (Silésie) le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, profession non connue, soldat de l'armée Franco-Polonaise, fils de Jan Jas et de Pelomina, célibataire, domicilié à Gryzbowice (Silésie) est décédé à l'hôpital temporaire n° 6.

Dressé, le vingt-neuf mars mil neuf cent dix-neuf, une heure du soir, sur la déclaration de Antoine Bourk gestionnaire de l'hôpital temporaire n° 6 de Vals-près-Le Puy, et du docteur Jassch, médecin chef dudit hôpital.

Nous Régis Aderzak  
 Maire de Vals-près-Le Puy  
 ou remplissant par délégation du Maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de

Régis Aderzak

n° 39  
 DÉCÈS  
 de Grzeskowiak  
 Stanislas  
 épouse Helena Magdalena  
 (35 ans)

Le vingt-neuf mars mil neuf cent dix-neuf, dix heures du soir, Stanislas Grzeskowiak, né à Nechlin (Pologne) le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-trois, profession non connue, soldat de l'armée Polonaise, fils de Michel Grzeskowiak et de Konstancie décédée, épouse de Magdalena Głobna domicilié à Sanie Jzish (Pologne) est décédé à l'hôpital temporaire n° 6.

Dressé, le trente mars mil neuf cent dix-neuf, onze heures du matin, sur la déclaration de Antoine Bourk, gestionnaire de l'hôpital temporaire n° 6 de Vals-près-Le Puy et du docteur Jassch, médecin chef dudit hôpital.

Nous Régis Aderzak  
 Maire de Vals-près-Le Puy  
 ou remplissant par délégation du Maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de

Régis Aderzak

Sources :  
 Mairie de Vals état civil  
 Photos Rose Mathieu

# Des poilus « morts pour la France »



LOUIS BEAUTE MORT POUR LA FRANCE  
1889 - 1914  
LUDOVIC JEAN MORT POUR LA FRANCE  
1872 - 1918

## CHABANON (Auguste), de Vals, près Le Puy.

Sergent au 149<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

*Tombe au combat de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais), le 10 mai 1915, à l'âge de 33 ans.*



### Croix de Guerre. Citation.

1<sup>re</sup> Armée, 21<sup>e</sup> Corps d'Armée, 43<sup>e</sup> Division, 83<sup>e</sup> Brigade.

Le Général commandant la 1<sup>re</sup> Armée cite à l'ordre de l'Armée le sergent Chabanon, Auguste, n<sup>o</sup> matricule 013,760, de la 8<sup>e</sup> Compagnie du 149<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie :

*Au cours du combat de Notre-Dame de Lorette, a fait preuve d'une grande énergie et d'un véritable sang-froid, pendant la journée du 7 mai 1915, en entraînant brillamment les hommes. A été mortellement blessé au cours de la reprise d'une tranchée dans la nuit du 9 au 10 mai.*

Au Quartier Général, le 10 juin 1915.

Le Général commandant la 1<sup>re</sup> Armée,  
D'URBAL.

Le sergent Chabanon est domicilié à Vals, près Le Puy.





plus admirable exemple. Sa section est arrivée par bonds successifs jusqu'à 150 mètres des positions allemandes. Elle est alors arrêtée par un feu violent de l'ennemi, ne peut plus repartir et reste terrée. Alors, Thiolas se lève et, seul debout au milieu de ses camarades couchés, donne au commandement les mouvements de « l'arme sur l'épaule », « présentez arme », « reposez arme ». Il se recouche, recommence à tirer et réussit à entraîner sa section dans un nouveau bond. Cet héroïsme magnifique valut à Thiolas, une citation à l'ordre de l'armée.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit, le régiment combat ; mais il ne peut réussir à enlever les formidables organisations qu'il attaque. Il reste sur ses emplacements. Le lendemain matin alors que l'ouragan de plomb déchaîné par l'artillerie lourde ennemie annonce le jour, le régiment reçoit l'ordre de se replier.

La douloureuse retraite de Lorraine commence.

950 hommes et 25 officiers du 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie restaient sur le champ de bataille de Sarrebourg.

### 111 — BACCARAT

Le 21 août, au matin, le 86<sup>e</sup> est un peu dispersé dans la région de Nitting. Mais chacun des groupes est ordonné, commandé. Le groupe principal se poste au nord du village, face au nord, face à l'ennemi qui bombarde la région à l'aide de ses monstrueux mortiers de 210. Ce n'est qu'assez tard, dans la matinée que la retraite commence, parfaitement ordonnée. Par un premier mouvement le régiment vient dans la région de La Neuveville-les-Lorquin, qui est mis en état de défense.

Vers le soir, le mouvement de retraite est repris. Le régiment refait vers le sud, avec la rage au cœur, le chemin qu'il a parcouru quelques jours avant, alors que la plus belle confiance animait chacun des braves, qui marchaient à l'ennemi. La frontière est franchie. C'est le sol de la patrie qui va être dorénavant le terrain des âpres combats, futurs et prochains. Bertrambois, Cirey sont rapidement traversés. Le 21 au soir, le régiment stationne dans la région ouest et S. O. de Cirey.

Dès le 22, de bonne heure, les bataillons se regroupent, se reforment. Le commandement des unités est assuré. Et c'est encore la marche vers le sud-ouest qui reprend triste pénible. Le ravi-

taillement est difficile. Des unités resteront plusieurs jours sans être ravitaillées. On voit les villages anéantis : Harbouey, Nonhigny, Ancerville. Le soir le 86<sup>e</sup> s'établit, face au nord, sur la ligne Montigny, Saint-Pôle-Saint-Maurice.

Le mouvement de retraite recommence le 23 août. Le régiment arrive ce jour-là sur la Meurthe, à Baccarat, et stationne au sud de cette rivière, en tenant Baccarat et les hauteurs sud de Glenville.

Le 24 août, le 86<sup>e</sup> reste sur ces mêmes positions durant tout le jour. Vers le soir, il reprend son mouvement de retraite vers le sud. Les bataillons restent toujours parfaitement commandés. Pour reprendre la route de Rambervillers, les unités doivent passer à Baccarat où elles arrivent en partie par l'ouest. Le colonel COCHARD, le lieutenant-colonel BARRAL sont là, surveillant et dirigeant le mouvement, au point le plus dangereux, au carrefour de la sortie ouest de la ville, point battu sans arrêt par l'artillerie ennemie. C'est en ce point, que le lieutenant-colonel BARRAL est atteint mortellement, ainsi que le médecin-major CANEL. Tous deux sont cités à l'ordre de l'armée. Le capitaine MOREL adjoint au colonel, est blessé. Beaucoup des braves sont tués ou blessés. Le mouvement continue.

Le 24 au soir, le régiment en entier est en retraite sur Rambervillers. Mais à quelques kilomètres, le mouvement est arrêté. Le 86<sup>e</sup> reçoit alors l'ordre d'attaquer Baccarat le 25 au petit jour, par surprise.

Le 25 août, à trois heures, les dispositions d'attaque sont prises. Le régiment se met en route et arrive aux abords de Baccarat.

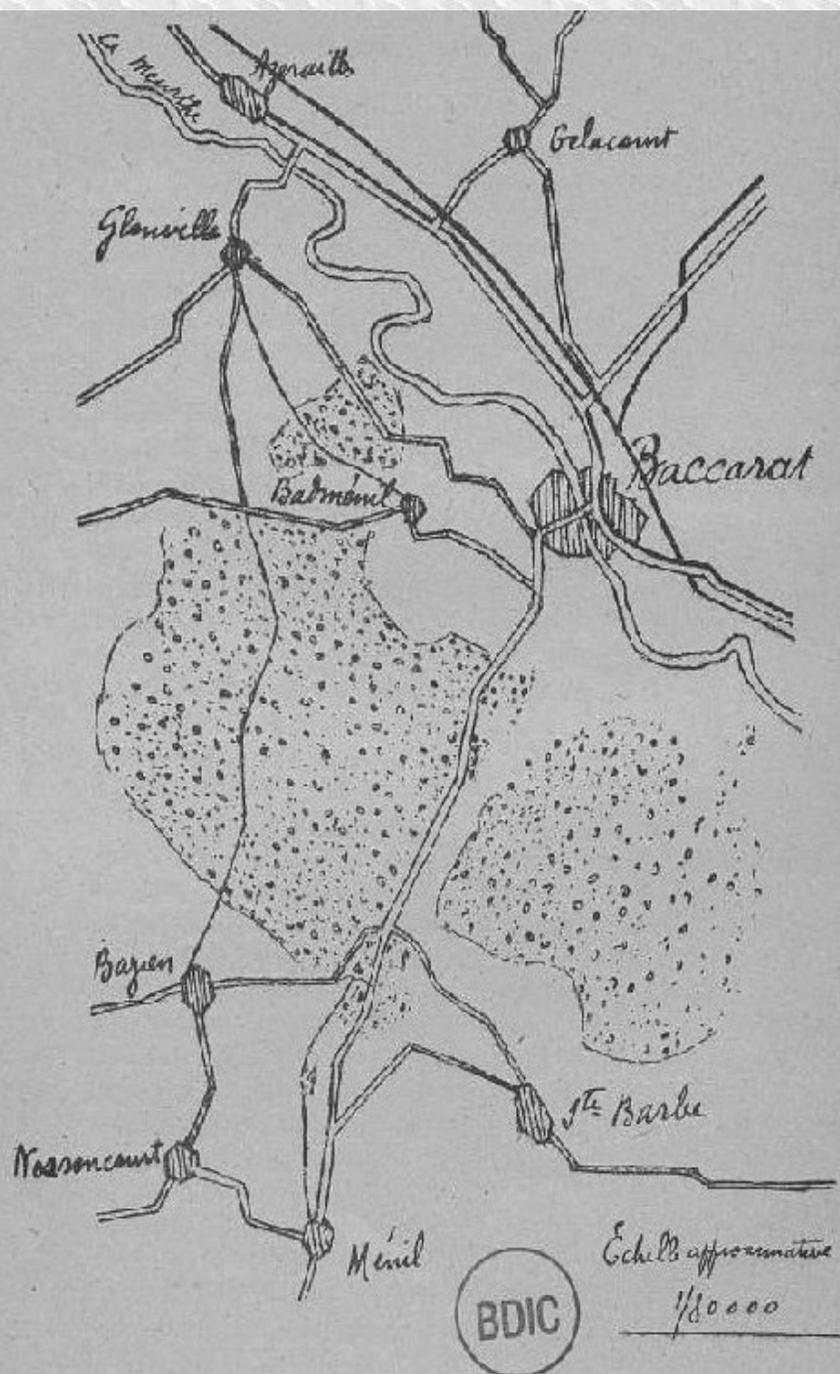
L'attaque est déclenchée sans bruit : sans un coup de fusil, sans un coup de canon : c'est l'attaque par surprise, à la baïonnette. Très rapidement, les fractions de tête (3<sup>e</sup> bataillon) atteignent et passent, à la baïonnette, les sentinelles ennemies placées aux issues de la ville ; la sentinelle placée devant la mairie subit le même sort. L'alerte n'est pas encore donnée.

La colonne principale d'attaque, atteint le pont sur la Meurthe, et s'y engage sans hésitation. C'est alors que l'ennemi est averti. La lutte des rues s'engage aussitôt, violente, acharnée, sanglante.

Nos soldats sont tués, à bout portant, par des coups de feu tirés des fenêtres, des maisons et des soupiraux des caves. Ils continuent à lutter, assiégeant, puis se lançant à l'assaut de chaque maison. De nombreux ennemis sont tués. Mais le but principal de l'attaque est d'enlever la ville, de reprendre pied

## Historique 86<sup>e</sup>RI Baccarat

« beaucoup de braves sont tués ou blessés »  
au cours de cette bataille de Baccarat



sur la rive droite de la Moselle. Pour cela, il faut franchir le pont, qui est effroyablement battu par des mitrailleuses allemandes qui le prennent d'enfilade. Les compagnies s'y engagent résolument. Certaines fractions parviennent, à traverser la rivière. Mais les mitrailleuses fauchent sans arrêt, et bientôt, pas un homme ne peut faire un mètre sur le pont sans être abattu. Ceux des nôtres qui ont réussi à atteindre la rive ennemie, sont presque tous tués ou faits prisonniers. Beaucoup d'entre eux, cependant, se jettent bravement à l'eau et parviennent à regagner notre rive. Un certain nombre, blessés, se noient dans cette héroïque tentative d'échapper à l'ennemi.

Dans cette affreuse nuit, les actes de bravoure nombreux seront à citer.

Le capitaine TOUBERT, qui commande le 3<sup>e</sup> bataillon, en l'absence du commandant en SICORA blessé devant Sarrebourg, tombe glorieusement en entraînant ses compagnies; il est cité à l'ordre de l'armée.

Le lieutenant MAGNIN, remplaçant le capitaine DEBOURX tué à Sarrebourg, tombe sur le pont, mortellement atteint, à la tête de sa compagnie (citation à l'ordre de l'armée). C'est ensuite le capitaine SOUSSON qui subit le même sort glorieux. Le soldat THOMAS, un brave de Sarrebourg, veut entraîner ses camarades, il tombe à son tour, mortellement atteint. Il n'est pas possible de citer tous les actes d'obscur héroïsme, dont cet épisode de guerre fut si riche. Le commandant FAVIER est blessé, le capitaine DORNE est blessé, avec de nombreux autres braves.

Le régiment organise alors la défense des quartiers de la ville qu'il occupe. Des barricades sont hâtivement construites pour assurer la résistance au cours de laquelle le chef de bataillon OLAGSCHLAGER, toujours au premier rang, est atteint mortellement (cité à l'ordre de l'armée).

Mais bientôt la résistance devient impossible. Il faut évacuer la ville sous des feux très meurtriers d'artillerie et d'infanterie. Cette opération, excessivement difficile, est dirigée avec un superbe sang-froid par le colonel COURBAUT, par les lieutenants CAILLET et BASSER.

Durant toute cette journée du 25 août, le combat continue au sud-ouest de Baccarat, dans la région de Sainte-Barbe et Bazien.

De nombreux actes de sacrifices sont accomplis.

C'est le lieutenant BASSER qui fait preuve de la plus grande



## MASSOT Charles

Caporal au 175° RI  
 Cassé de son grade pour  
 « faute grave contre la  
 discipline » 5 avril 1915  
 † 8 mai 1915  
 Seddul-Bahr (Dardanelles)

Né le 27 mars 1894 au Puy  
 Champion de France du 5000m  
 en juin 1914  
 Une avenue de Vals porte son nom  
 Tombeau familial au cimetière de Vals



|  |                            |  |
|--|----------------------------|--|
| Nom : <i>Massot</i><br>Prénoms : <i>Charles Louis Ernest</i> Surnoms :   |                            | Numéro matricule du recrutement : <i>212</i><br>Classe de mobilisation : <i>1914</i>         |
| ÉTAT CIVIL.  |                            |  |
| Né le <i>27 Mars 1894</i> à <i>Le Puy S-E</i> canton<br>d <i>du del</i> , département de <i>la haute-loire</i> , résidant<br>à <i>Paris 20 rue du Plate</i> canton d <i>du del</i> , département<br>de <i>la Seine</i> , profession de <i>mirroiter</i><br>fils de <i>Louis Marie Charles</i> et de <i>Roux Jeanne Marie</i> , domiciliés<br>à <i>Le Puy 20 rue S. Gilles</i> , canton de <i>Le Puy S-E</i> , département de <i>la haute-loire</i>   |                            |  |
| Marié à  |                            |  |
| DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.   |                            |  |
| Inscrit sous le n° <i>99</i> de la liste du canton de <i>Le Puy S-E</i><br>Classé dans la <i>1<sup>e</sup></i> partie de la liste en 1914...   |                            |  |
| DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.   |                            |  |
| Appelé Bon pour le Service Armé . <i>Intégré au 86<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</i><br>à compter du 3 septembre 1914. Arrivé au corps le dit jour et <i>le 10<sup>e</sup> octobre</i><br>2 <sup>e</sup> classe. Caporal le <i>5 avril 1915</i> - 10 novembre 1914.<br>Cassé de son grade de caporal pour <i>faute grave contre la discipline</i><br>5 avril 1915 par décision de <i>Sieur Colonel Com<sup>e</sup> le Régiment</i> . Passé au<br>10 <sup>e</sup> Bat <sup>e</sup> de marche le 24 janvier 1915 du (17 <sup>e</sup> Reg <sup>t</sup> d'Inf <sup>te</sup> ). Tasse au 17 <sup>e</sup><br>régiment d'Infanterie le 28 février 1915. Décède le 8 mai 1915<br>à Seddul-Bahr. Mort pour la France. |                            |  |
| Degré d'instruction:   |                            | NUMÉROS  |
| CORPS D'AFFECTATION.   | au<br>CONTRÔLE<br>spécial. | MATRICULE<br>ou au<br>répertoire.  |
| Armée active.  |                            | <i>86<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'Infanterie</i><br><i>175<sup>e</sup></i><br>5681<br>2754 |
| Disponibilité et réserve<br>de l'armée active.   |                            |  |
| Armée territoriale<br>et sa réserve.   |                            |  |

## MASSOT (Charles-Louis-Ernest), du Puy.

Caporal au 175<sup>e</sup> d'Infanterie.

*Tombé à l'assaut du fort Knitia, blessé mortellement et emporté dans une ambulance volante de Sedd-ul-Bahr (presqu'île de Gallipoli, en Turquie), âgé de 21 ans.*

Croix de Guerre avec Étoile de bronze. Médaille Militaire.

*Lettre à ses parents, où il raconte son voyage en quittant la France.*

« Près des Dardanelles, 21 mars 1915.

» Cher Papa,

» Aujourd'hui, 21, j'ai reçu une lettre de toi datée du 7 mars. Elle n'a pas mis trop longtemps. J'ai déjà écrit chez nous, car je croyais que tu étais parti de Nice. Cependant, aujourd'hui je t'envoie la présente à ton adresse. Je vois que tu as parlé à M. Joubert; c'est parfait; il est très gentil. Quand la *Provence* est partie, j'étais à l'avant, à côté du général. Moi aussi j'étais bien triste; je te devinais au milieu de la foule, sans cependant t'apercevoir.



» Prends le courage nécessaire pour le rassurer. Je m'aperçois que Maman a autant de courage que toi, pour ne pas dire plus. J'ai également écrit à Jeanne et je fais mon possible pour écrire souvent. Il n'y a qu'un courrier tous les quinze jours. J'ai également écrit à Rouscail, puisque dans sa carte il parlait de moi. Heureusement que la Maman est bien consolée. On nous a fait toutes les recommandations possibles au sujet de l'eau, qu'il faut toujours faire bouillir avant de boire. L'alcool de menthe que tu m'as envoyé me rend bien service. Je serai prudent. Je te souhaite bonne chance dans tes affaires. J'écris au crayon. Ici l'encre est chose rare. Ma santé est bonne. Je ne me fais pas de mauvais sang; aussi, tu vois que je vais bien. Ne te fais donc pas de peine. Nous sommes dans une île à cinquante kilomètres de la côte turque. Il paraît que nous resterons encore longtemps là. Personne ne sait

rien. Trois cuirassés ont été coulés par les mines. Nous sommes à Lemnos, sous le protectorat de la Grèce, à bord de la *Provence*. Dans cette première distribution, il n'y avait pas de lettres de la Maman. Je plains ceux qui n'en reçoivent pas. Courage, cher Papa, bonne santé; ne te fais pas de mauvais sang. Reçois de ton petit Charles ses plus gros baisers.

» CHARLES. »

De la classe 1914, notre camarade Charles Massot fut incorporé dès les premiers jours de septembre. Titulaire du brevet d'aptitude militaire, il fut désigné pour instruire la classe 1915 et nommé caporal.

C'est sur ces entrefaites que l'expédition des Dardanelles fut décidée. Notre jeune condisciple fut alors versé au 175<sup>e</sup> d'infanterie (régiment créé pour le corps expéditionnaire d'Orient).

Avant de partir pour le front, il m'écrivait, tout confiant :

« Enfin, bientôt je n'aurai plus rien à t'envier. Je vais partir content, très content, venger mon ami et maître Jean Bouin. Je veux montrer à ces sales Boches la valeur du muscle français. J'attends impatiemment l'heure de mon premier assaut. Il me tarde, à mon tour, de croiser la baïonnette avec ces barbares. Je te conterai sous peu, je l'espère, les péripéties de mon premier combat ».

Les détails de sa première bataille, je ne devais, hélas ! les connaître que de la bouche de quelques-uns de ses camarades de combat, rares rescapés du tragique début du vaillant corps expéditionnaire.

On sait dans quelles conditions s'opéra le premier débarquement sur la terre turque. Notre camarade sortit indemne cependant de la catastrophe ; mais l'horrible sort semblait le guetter.

Peu de jours après, en effet, Charles Massot était terrassé à son tour par la dysenterie, qui fit tant de victimes parmi nos braves *Orientaux*. Grâce à sa solide constitution, il vainquit le mal, et c'est en pleine convalescence, qu'apprenant que l'heure du premier assaut qu'il avait tant désiré était annoncée, il demanda à quitter l'ambulance dans laquelle il était en traitement et à rejoindre ses frères d'armes, car, disait-il, « je ne souffrirai pas que mes hommes montent sur le parapet sans moi ».

Au matin du 8 mai 1915, nos vaillants fantassins se ruaient plein d'entrain à l'assaut des tranchées de Sedd-ul-Bahr. A peine avait-il fait quelques mètres qu'une balle turque frappait en plein front notre cher camarade. C'est en pleine moisson, alors que l'on fondait sur lui les plus beaux espoirs, que Massot était fauché, face à l'ennemi, pour sa patrie, dont il était l'un des plus ardents serviteurs.

Doté de qualités athlétiques exceptionnelles, Charles Massot avait un nom déjà célèbre dans les annales sportives : champion de France des 5,000 mètres en course à pied, il avait fait briller plus d'une fois les couleurs françaises à l'étranger et notamment en Belgique.

Charles Massot n'avait pas oublié les bienfaits de l'éducation chrétienne qu'il avait eu le bonheur de recevoir durant de longues années au Pensionnat Notre-Dame de France, et plus d'une fois aussi il avait vaillamment défendu la cause catholique.

Son nom peut être donné en exemple aux jeunes générations de ce cher Pensionnat, qui donna à la France tant de héros.

Ajoutons que Massot est proposé pour une distinction qui viendra bientôt apporter à ses parents, si profondément affligés, un adoucissement à leur immense douleur.

PIERRE GALLIEN,

Sous-Lieutenant au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale.

Croix de Guerre (3 citations).

Étoile de Kara-Georges de Serbie (avec glaives en or).

Du journal *L'Avenir* :

« Nous apprenons avec plaisir que la Médaille Militaire vient d'être attribuée à la mémoire de notre jeune compatriote, M. Charles-Louis-Ernest Massot, du 75<sup>e</sup> d'infanterie :

*Mort pour la France. Brave et dévoué soldat, a été tué le 8 mai 1915, en faisant vaillamment tout son devoir à Sedd-ul-Bahr (Turquie), au cours d'une attaque ennemie. Croix de Guerre avec Étoile de bronze et Médaille Militaire.*

» Ancien élève du Pensionnat Notre Dame de France, notre regretté compatriote était avant la guerre employé à la Société Générale, à Paris. Sportsman émérite, M. Massot participait avec beaucoup de succès aux courses pédestres et cyclistes de la capitale. En 1914, il fut champion de France et de Belgique. Il avait 20 ans à peine et s'était déjà fait un nom dans le monde des sports.

» Dès son arrivée au front, le jeune Massot fixait sur lui l'attention de ses chefs. Son âme d'élite, son grand cœur lui acquirent bien vite l'estime de ses camarades de tranchées, qu'il édifiait par son ardent patriotisme. Ce fut après avoir participé aux travaux et aux opérations de son arme que M. Massot fut tué glorieusement sur le champ de bataille de Sedd-ul-Bahr.

» Le sacrifice de ce brave augmente le patrimoine de gloire de notre petite patrie et honore la famille Massot, à laquelle nous adressons, avec nos sentiments de condoléance, nos meilleures félicitations. »

Cf Livre d'or du Pensionnat p. 261 - 262

Rey

Nom : Rey      Numéro matricule du recrutement : **2398**

Prénoms : Auguste Pierre      Surnoms : \_\_\_\_\_

Classe de mobilisation : \_\_\_\_\_

ÉTAT CIVIL.

Né le 20 novembre 1896, à Le Puy S-E canton du dit, département de la Haute-Loire, résidant à Le Puy S-E, canton du dit, département de la Haute-Loire, profession de Étudiant

Fils de Jean Pierre et de Confort Marie Ursule Antoinette domiciliés à Le Puy S-E, canton du dit, département de la Haute-Loire

Marié à \_\_\_\_\_

SIGNALEMENT.

Cheveux chât foncé      Visage ovale

Yeux noir      Renseignements physiologiques complémentaires.

Front. { Inclinaison \_\_\_\_\_  
Hauteur découvert  
Largeur \_\_\_\_\_

Dos \_\_\_\_\_

Nez { Base \_\_\_\_\_ Taille : 1 m. 74 centim.  
Hauteur rectiligne Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.  
Saillie \_\_\_\_\_ Marques particulières. \_\_\_\_\_  
Largeur \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : \_\_\_\_\_

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 104 de la liste du canton de Le Puy S-E

Classé dans la 3° partie de la liste en 19 15.

Classé dans la \_\_\_\_\_° partie de la liste en 19 \_\_\_\_\_.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

*Engagé volontaire pour quatre ans le 23 Décembre 1914 à la mairie du Puy, département de la Haute-Loire pour le 86<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. Arrivé au Corps le dit jour et soldat de 2<sup>e</sup> cl. Volont de 1<sup>re</sup> cl. le 5 av. 1915. Passé au 413<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie le 13 av. 1915. Présenté le 26 déc. 1915 par le 99<sup>e</sup> d'Infanterie 1915 pour le Com<sup>o</sup> de réforme de Clermont a été reconnu inapte au service de campagne pendant 2 mois pour blessure de guerre quand blessé aux atrophies longue. Revenu au 413<sup>e</sup> d'Inf. le 27 janv. 1916. Mort au combat du Bois Firmin le 1<sup>er</sup> août 1916.*

*Mort pour la France.*

|   | CORPS D'AFFECTATION.                        | NUMÉROS              |                             |
|---|---|----------------------|-----------------------------|
|   |   | au CONTRÔLE spécial. | MATRICULE ou au répertoire. |
| Armée active.                               | <u>86<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> |                      | <u>7786</u>                 |
|   | <u>413<sup>e</sup> id. (99<sup>e</sup>)</u> |                      | <u>9649</u>                 |
| Disponibilité et réserve de l'armée active. |   |                      |                             |
|   |   |                      |                             |
| Armée territoriale et sa réserve.           |   |                      |                             |
|   |   |                      |                             |

**REY Auguste**

Engagé volontaire  
au 86° RI le 23 déc. 1914  
Caporal (avril 1915)  
Grièvement blessé (1915)  
† 01/08/1916  
Combat du Bois Firmin  
(413°RI)

Né le 20 novembre 1896  
Étudiant

Source :ADHL matricule militaire n°2398  
(classe 1916) Rey Auguste

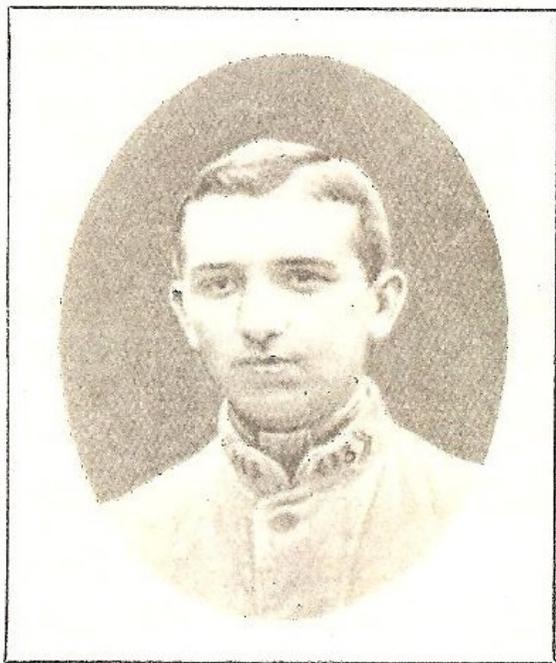
## REY (Auguste), du Puy.

Caporal au 413<sup>e</sup> Régiment de marche.

*Tombé à Tavannes, Verdun (Meuse), le 22 juillet 1916, à l'âge de 20 ans.*

### Citation.

Engagé volontaire d'un an avant l'appel de sa classe, Auguste Rey débuta au 86<sup>e</sup> d'infanterie, où il se distingua par son sérieux habituel et ses qualités de parfait soldat qui le firent estimer de ses chefs et lui valurent des premiers le grade de caporal.



Il passa ensuite au 413<sup>e</sup> d'infanterie, demanda et obtint d'aller au front. Là, il paya de sa personne, sans compter, s'offrant pour remplir les missions les plus périlleuses. Sa bravoure le rendait parfois téméraire et ses chefs durent, à maintes reprises, modérer son ardeur.

Blessé grièvement dans la Somme, d'un projectile qui lui traversa la mâchoire et lui emporta une partie de la langue, il se montra, en cette occasion, admirable d'endurance.

A peine guéri, il repart au front plein d'entrain

**REY Paul**

Engagé volontaire  
16 avril 1917 86° RI  
soldat 288° RI  
† 17 juillet 1918  
ferme de Vaugenhieu

Né le 10 oct 1898  
Étudiant  
Frère d'Auguste

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| Nom : <i>Rey</i><br>Prénoms : <i>Paul Antonius</i> Surnoms :  |  | Numéro matricule du recrutement : <b>1,257</b>  |   |
| ÉTAT CIVIL.<br>Né le <i>10 octobre 1898</i> , à <b>LE PUY</b> canton<br>de <b>LE PUY</b> , département de <b>Haute-Loire</b> , résidant<br>à <b>LE PUY</b> , canton de <b>LE PUY</b> , département<br>de <b>Haute-Loire</b> , profession d' <i>étudiant</i><br>Fils de <i>Jean Pierre</i> et de <i>Confort Marie Ursule</i> domiciliés<br>à <i>Puy-Pieux Pannetier</i> canton de <b>LE PUY</b> , département de <b>Haute-Loire</b><br>Marié à   |  | SIGNALEMENT.<br>Cheveux <i>châtains</i> Visage <i>long</i><br>Yeux <i>noirs</i> Renseignements physiologiques compléments :<br>Front : Inclinaison _____<br>Hauteur <i>maximale</i> _____<br>Largeur <i>vertical</i> _____<br>Dos _____<br>Base _____ Taille : 1 m. <i>07</i> centim.<br>Nez : Hauteur <i>rectiligne</i> Taille rectifiée : 1 m. cent.<br>Saillie _____ Marques particulières :<br>Largeur _____<br>Degré d'instruction : <i>II</i> |   |
| DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.<br>Inscrit sous le n° <i>101</i> de la liste du canton de <b>Lo Puy S-E</b><br>Classé dans la <i>1°</i> partie de la liste en 19 <i>17</i> .<br>Classé dans la _____° partie de la liste en 19_____.   |  | CORPS D'AFFECTATION.  |   |
| DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.<br><i>Appelé Bon pour le Service ARMÉ Engagé volontaire pour quatre ans le 16 avril 1917 à la mairie du Puy dép. de la Haute-Loire au titre du 86° Régiment d'infanterie. Arrivé au corps le 17 avril 1917. Passé au 28° régiment d'infanterie le 27 décembre 1917. Passé au 288° Rég. à Tulle le 4 Juin 1918. Tué à l'ennemi par abus de la 26 Juin à la ferme de Vaugenhieu. C. n. de Chevignoux (dise.) av. M. &amp; T. n° 26275 au 17 juillet 1918. Mort pour la France.</i> |  | Armée active. <i>86° Rég. d'infanterie</i><br><i>288° id.</i><br><i>288° id.</i>  | NUMEROS<br>au CONTRÔLE spécial. MATRICULE ou au répertoire.<br><i>11733</i><br><i>18722</i><br><i>18694</i> |
|   |  | Armée territoriale et sa réserve.   | <b>DECEDE</b>   |

## REY (Paul), du Puy, frère du précédent.

Engagé Volontaire au 86<sup>e</sup> d'Infanterie.

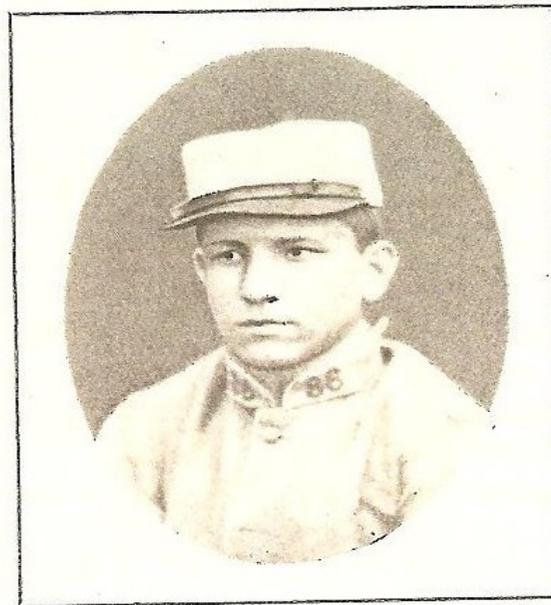
*Tombé à Géromont (Oise), à l'âge de 20 ans.*

La mort du caporal Rey, Auguste, affecta cruellement sa famille, qui le chérissait tendrement. Le père Rey était mobilisé, lui aussi, depuis le début de la guerre. Restait à la maison le deuxième et dernier de ses fils, Paul, âgé de 18 ans. Il dit à ses parents : *Ne pleurez plus, j'irai venger mon frère.* En effet, il s'engage à son tour au 86<sup>e</sup> d'infanterie. A peine son instruction militaire terminée, il part sur la ligne de feu comme volontaire, et, vingt-cinq jours après, la patrie comptait un héros et une victime de plus.

Ce peu de temps fut bien employé. Animé d'une bouillante ardeur, Paul Rey prit part à plusieurs combats, se dépensa sans compter et mérita les plus beaux éloges de ses chefs.

Ce vaillant tomba au champ d'honneur à Géromont (Oise).

Cette excellente et laborieuse famille Rey, si avantageusement connue dans notre ville, a été bien éprouvée; il ne lui reste plus de fils, mais elle a la gloire d'avoir donné deux héros à la patrie.



# Les Hôpitaux au Puy



H militaire 160 lits

HA n° 5 Le Puy Couvent St-Charles 50/78 lits  
15/08/1914 → 28/02/1917

HC n° 6 Vals Institut agricole 200/315 lits  
15/08/1914 → 20/04/1919

HC n° 12 Le Puy Lycée de garçons LaFayette 160 lits  
15/08/1914 → 18/01/1916  
Puis ancien évêché

HC n° 14 Le Puy PNDF 210 lits  
21/08/1914 → 01/03/1918

HC n° 15 Vals école de théologie 150/165 lits (contagieux)  
25/08/1914 → 21/03/1919

HC n° 80 Le Puy Asile de Montredon 105 lits  
14/12/1914 → 03/01/1919

HA n° 107 Le Puy Dentelle au Foyer 62 lits  
01/09/1914 → octobre 1918



## Arrivée des blessés

Dès le premier mois du conflit les pertes sont nombreuses; affublés de leur pantalon rouge garance, les poilus sont des cibles idéales!

### Arrivée de 200 blessés

Ce matin, vers onze heures, la nouvelle se répandait en ville qu'un premier convoi de blessés débarquerait en gare du Puy à 12 h. 18. Aussitôt une foule considérable se disposa à aller saluer nos vaillants blessés. De la place de Breuil à la gare, nos compatriotes formaient une haie compacte.

L'Avenir de la Haute-Loire 26/08/1914

### Arrivée de 136 blessés

Ce soir, à 2 heures 18, un troisième convoi de blessés est arrivé dans notre ville.

Ce train spécial a été formé en gare de Chatel (Haute-Saône). Des malades ont été déposés en cours de route, notamment à Gray, Moulins et Saint-Étienne.

L'Avenir de la Haute-Loire 29/08/1914

### Arrivée de 250 blessés

Deux convois de blessés sont arrivés ce matin, à 1 heure un quart et 3 heures et demie, venant de Bologne, entre Chaumont et Bar-le-Duc.

Malgré l'heure matinale, de nombreux curieux étaient massés avenue de la gare; au passage, ils acclamaient nos vaillants soldats.

L'Avenir de la Haute-Loire 20/09/1914

Sources : ADHL 2PB3 & 2PB8

### NOS BLESSÉS

Un nouveau convoi, comprenant 130 blessés environ, est arrivé hier soir, à 9 heures, en gare du Puy.

Le train avait été formé à Raon l'Étape. Nos soldats avaient été blessés dans les divers combats qui se sont produits au Donon, au col de Saales et à Sarrebourg.

Les dames de la Croix-Rouge se sont empressées, dès l'arrivée du train, d'offrir aux blessés, du café, du bouillon ou du champagne.

### Convoi de blessés

Un nouveau convoi comprenant environ 150 blessés est arrivé en gare (du Puy) à 2 heures 17.

Dès l'arrivée du train, les dames de la Croix-Rouge se sont empressées d'offrir aux soldats des réconfortants.

La Haute-Loire 27/08/1914

### Nouveau convoi de blessés

Hier, vers 9 heures du soir, un convoi amenant 150 blessés environ a fait son entrée en gare du Puy.

La plupart des blessés, légèrement atteints, étaient debout aux portières des wagons. Quelques-uns seulement reposaient sur des brancards.

La Haute-Loire  
29/08/1914

## Ouverture d'un hôpital

« Les membres de la Dentelle au Foyer » offrent leurs locaux « pour l'organisation d'un hôpital ou ambulance durant la période de la guerre....

Le service sera confié à l'Union des Femmes de France (Croix Rouge) »

## Dentelle au Foyer

---

Les membres de la Dentelle au Foyer se sont réunis mercredi 5 août, sous la présidence de M. Louis Oudin, qui, en termes émus, a rappelé le souvenir de M. Pierre Farigoule.

Il est ensuite décidé d'offrir au gouvernement les locaux de la Dentelle au Foyer, pour l'organisation d'un hôpital ou ambulance durant la période de la guerre.

Cet hôpital comprendra vingt lits. Le service sera confié à l'Union des Femmes de France (Croix-Rouge).

L'assemblée charge le bureau de s'entendre avec la municipalité pour organiser une distribution journalière de soupes gratuites.

---



MAIRIE

DE LA

VILLE DU PUY

HAUTE-LOIRE

1871

OBJET :

Note de Service

1er Jan 1914

Vilite des Hopitaux de la ville

|    |    |   |                    |            |   |
|----|----|---|--------------------|------------|---|
| 20 | 15 | 2 | S. Charles         | 50         | + |
| 40 | 40 | 1 | Lycée de garçons   | 120        | + |
| 10 | 7  | 3 | Debutelle au foyer | 20         | + |
| 15 | 13 | 4 | Séminaire de Vals  | 40         | + |
|    |    |   |                    | <u>230</u> |   |
| 85 |    |   |                    |            |   |



MAIRIE

DE LA

VILLE DU PUY

HAUTE-LOIRE

1871

OBJET :

Note de Service

S. Charles 50

Lycée de garçons 100

Debutelle au foyer 20

Séminaire de Vals 40

|                |            |
|----------------|------------|
|                | <u>210</u> |
| Pensionnaires  | 100        |
| Hotel agricole | 100        |
| Hotel Puy      | 40         |
| Hotel Vals     | 40         |

Subventions accordées par la Mairie du Puy  
aux différents hôpitaux de la ville

## Pour nos blessés

M. le comte Melchior de Polignac a visité hier soir les blessés hospitalisés au Pensionnat Notre-Dame de France et a laissé un don pour les malades. Il a fait connaître aux médecins de l'hôpital, qu'il était disposé à accepter dans son château de Lavoûte-sur-Loire, huit convalescents, dont deux gradés. Ces derniers seraient choisis parmi les originaires des départements de l'est.

M. le comte de Polignac et Madame prennent chaque jour du service à l'hôpital temporaire, installé à Saint-Charles.



Remis par M. le curé de Polignac à Madame Vibert, présidente de l'œuvre du secours aux blessés, la somme de 300 francs, résultat d'une quête faite dans la paroisse.

Source : ADHL L'Avenir de la Haute-Loire, 2/09/1914  
3/09/1914 (2PB3)

## Visite de Mgr l'Evêque aux blessés militaires

Samedi soir, 29 août, Mgr l'Evêque a visité l'hôpital installé par la Croix-Rouge, dans la maison des Sœurs de St-Charles, et dont les 50 lits sont déjà occupés. Mardi soir, 1<sup>er</sup> septembre, il s'est rendu dans quatre autres hôpitaux : à la Dentelle au Foyer (20 lits, 11 malades), à l'Ecole de Théologie de Vals (115 lits, 27 malades), à l'Institution Agricole de Vals (190 lits, 164 malades), au Pensionnat Notre-Dame de France (134 lits, 114 malades).

Partout Monseigneur a été reçu avec la plus délicate courtoisie par Messieurs les médecins-chefs, les docteurs Abrial, Dorel, Hugon et Messieurs les médecins-auxiliaires, les docteurs Gerest, Cros, Morisset, Couchy, Guignabert, etc., par les membres de la Société de la Croix-Rouge, entre autres Mesdames Ferrand, Lalour, etc., Mesdemoiselles de Beedelievre, de Boudemange, etc., etc.

Sa Grandeur a parcouru en détail les salles des établis-em-nts, s'arrêtant auprès de chaque malade pour donner à tous un témoignage de sa sollicitude paternelle, leur adresser quelques paroles affectueuses en s'enquérant de leur pays, de leurs blessures, de leur famille. Monseigneur a même rencontré un certain nombre de ses compatriotes de l'Allier, tout heureux de le revoir. Près de quatre cents blessés ont été ainsi réconfortés par cette visite, qui a élevé les âmes vers Dieu et réchauffé les cœurs.

Monseigneur a été profondément ému des attentions touchantes dont nos soldats sont entourés. Médecins, infirmiers, infirmières, parmi lesquels un bon nombre des prêtres de notre diocèse, supérieurs, directeurs et professeurs des établissements, tous prodiguent à l'envi aux blessés militaires les soins les plus dévoués.

A chaque hôpital, Sa Grandeur a remis une offrande pour nos soldats. Monseigneur, désireux de voir en particulier les malades, n'a pu se rendre partout jusqu'ici. A la première heure de liberté, il s'empressera de donner aux autres maisons le même témoignage d'affection et de sympathie patriotique.

## Visite des autorités !

M. le comte Melchior de Polignac laisse un don pour les malades et propose d'accueillir « dans son château de Lavoûte-sur-Loire huit convalescents, dont deux gradés... originaires des départements de l'Est ».

Mgr l'Evêque effectue la tournée des hôpitaux et réconforte les blessés remettant une offrande aux maisons visitées.

## Pour nos Blessés

Pendant que les hommes s'en vont aux frontières, les femmes françaises ne veulent pas rester inutiles. Elles entendent, elles aussi, *servir*. Les unes, ambulancières intrépides, iront jusque sur les champs de bataille porter à nos soldats le réconfort de leur présence et de leur sourire. D'autres, dans des hôpitaux plus lointains, offriront aux blessés et aux malades leur inépuisable dévouement.

A l'heure actuelle, il existe trois grandes Sociétés d'Assistance aux Blessés. Toutes sont prospères, toutes poursuivent le même but magnifique.

La plus ancienne est la *Société de secours aux Blessés militaires*, Fondée en 1864, elle a déjà rendu d'inappréciables services pendant la guerre de 1870. Dirigée aujourd'hui par le vénérable marquis de Vogüé, elle rayonne sur les villes frontières et sur tous les points du territoire, où elle dispose d'au moins 17.000 lits. Au Puy, elle a à sa tête le général Beaugier et Mme Emile Vibert, dont chacun connaît le zèle incomparable. Sous leur direction et avec l'aide d'un nombre imposant d'infirmières, dont plusieurs sont diplômées, un hôpital auxiliaire a été créé rue Vaneau, avec 50 lits. Dès demain, tout y sera prêt pour recevoir et soigner nos chers blessés. D'autre part, une déléguée générale de cette Société, Mme Ferrand, est depuis peu de jours dans nos murs pour organiser dans les locaux de l'Institut Agricole de Vals, un nouvel hôpital de 100 lits.

L'Union des Femmes de France date de 1881. Elle est présidée par Mme Pérouse. Elle a envoyé des équipes sur divers points de la ligne des Vosges, et dispose d'environ 12.000 lits. Elle est représentée au Puy depuis quelques mois par un Comité qui a comme présidente d'honneur Mme Beurdeley, et qui installe un hôpital auxiliaire de 30 lits dans les locaux de la Dentelle au Foyer, avenue de la Dentelle, à deux pas de l'église des Carmes.

Enfin, depuis 1879, il existe aussi l'Association des Dames françaises, que préside actuellement Mme Ernest Carnot. Comme ses sœurs, cette Société a déjà ses représentants près des villes où ont lieu les grands combats. A Paris, où, dit-on, des blessés sont déjà arrivés depuis quelques heures, elle a installé plusieurs hôpitaux, notamment au collège Stanislas où il y aura 400 lits. Cette Société n'est pas représentée dans notre ville.

Nous sommes heureux de signaler l'admirable attitude de nos mères, de nos femmes, de nos filles, de nos sœurs. Dans tous les milieux, dans toutes les localités, les générosités et les dévouements rivalisent avec enthousiasme. Nous pourrions citer bien des bourgs et des villages du département où d'inépuisables quêteuses réunissent quotidiennement des fonds, des draps, des linges, etc., pour les adresser à nos Dames de la Croix-Rouge. Il y a là quelque chose de très réconfortant. Celles qui restent sont dignes de ceux qui partent. La France les regarde tous du même œil attendri.

M.

## Organisation de l'aide aux blessés

« Pendant que les hommes s'en vont aux frontières, les femmes françaises ne veulent pas rester inutiles. Elles entendent, elles aussi, *servir*. »

« il existe trois grandes Sociétés d'assistance aux Blessés...

La Société de secours aux blessés militaires

L'Union des Femmes de France

L'Association des Dames Françaises » (« cette société n'est pas représentée dans notre ville »)

— Un *ouvroir au Lycée de jeunes filles*. — La présidente et les membres de l'Association des anciennes élèves du Lycée de jeunes filles du Puy préviennent leurs compagnes qu'un *ouvroir* vient d'être créé au Lycée pour y confectionner du linge pour les militaires blessés. Elles font appel aux bonnes volontés de toutes pour y venir le plus nombreuses et le plus souvent possible.

L'*ouvroir* est ouvert tous les jours de 2 heures à 5 heures (salle de Dessin).

## Les sociétés d'assistance aux blessés se mobilisent

### Dans le Département

Croix-Rouge Française

### Société de secours aux blessés

La Société qui a rendu en 1870 à la Patrie les plus signalés services et qui était représentée au Puy par un comité à la tête duquel étaient placées des personnes dont les noms n'ont pas été oubliés, n'a pas cessé de poursuivre son œuvre et de se préparer à tout événement, car rien ne s'improvise.

A l'heure présente, sous le patronage de Mme Beurdeley, elle installe à ses frais un hôpital auxiliaire qui le 10 août pourra recevoir des blessés, lesquels trouveront là les soins les plus confortables, grâce à l'organisation qui s'est inspirée des règles et des lois de la chirurgie contemporaine et de l'hygiène. Mais ce souci des bons soins a usé sérieusement les ressources et il faudra alimenter, chauffer, éclairer, soigner les blessés. Aussi la Société acceptera avec reconnaissance les dons en argent que ses amis voudront bien lui adresser.

*Les offrandes seront reçues par Mme Rioufol, place du Breuil, M. de Boudemange, la Présidente et le Président de la Société.*

POUR LE COMITÉ :

Le Président,  
Général BEAUGIER

La Présidente,  
Mme VIBERT

Croix Rouge française

### Union des Femmes de France

Le Comité de l'Union des Femmes du Puy fait le plus pressant appel à la générosité et au dévouement patriotiques de ses concitoyens en vue de l'aménagement et du fonctionnement de l'hôpital de trente lits, que l'Union des Femmes de France a mission d'organiser dans les locaux mis à sa disposition.

Le Comité recevra avec reconnaissance les dons ou souscriptions en argent, ainsi que les dons en nature, tels que : vivres, lits en fer, objets de literie et de lingerie neufs ou usagés, spécialement draps, couvertures, maillots. Le matériel de literie pourra également être accepté à titre de simple prêt, pour être restitué en demande après la guerre.

Les dons en argent sont reçus chez la Présidente d'honneur, Mme Beurdeley, à la Préfecture, ainsi que chez Mme la vice-présidente, Mme Latour (docteur), place du Breuil et chez la trésorière, Mme Cortial (pharmacie), rue Saint-Haon.

Toute communication relative aux dons en nature sera reçue par Mme Latour et par Mme d'Haucour, directrice du matériel, 2, place du Clauzel.

Le Comité remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu déjà et voudront ultérieurement lui offrir leur concours spontané et gratuit, auquel il sera heureux de recourir dès que les circonstances l'exigeront.

La Présidente d'honneur,  
R. BEURDELEY.

La vice-Présidente,  
D. LATOUR.

### Société de secours aux blessés militaires

La Société qui a rendu, en 1870, à la Patrie, les plus signalés services et qui était représentée au Puy par un comité à la tête duquel étaient placées des personnes dont les noms n'ont pas été oubliés, n'a pas cessé de poursuivre son œuvre et de se préparer à tout événement car rien, à l'heure présente, ne s'improvise.

A l'heure présente, sous le patronage de Mme Beurdeley, elle a installé un hôpital auxiliaire qui, le 10 août, pourra recevoir des blessés qui trouveront là les soins les plus confortables.

Mais ce souci a sérieusement épuisé les ressources. Aussi, la Société acceptera-t-elle avec reconnaissance les dons en argent que des amis voudraient bien lui adresser.

Les offrandes seront reçues par Mme Rioufol, place du Breuil; M. de Boudemange, la présidente et le président de la Société.

Pour le Comité :

Le Président,  
Général BEAUGIER.

La Présidente,  
Mme VIBERT.

# Focus sur les hôpitaux militaires de Vals



Hôpital n°6  
Institut agricole  
Avenue de Vals

Le personnel



Cartes postales : Colette Rigon Chabanon,  
Mairie du Puy (Studio Machabert)



## Hôpital n°6

### Les blessés

L'HC n° 6 fonctionnera du 15 août 1914 au 20 avril 1919 et recevra plus de 2000 blessés



## Ambulance dans un parc

C'est celle de l'Institut agricole sur le chemin de Vals.

Beaux ombrages, impression de fraîcheur, de verdure fleurie de pourpre et d'or, vastes bâtiments avec la neuve simplicité et la situation hygiénique d'un établissement moderne.

Salles spacieuses bien éclairées, où ni la vue, ni l'odorat n'ont à critiquer la moindre infraction aux règles de la salubrité.

Les blessés sont calmes, reposés, et même ceux dont les lésions présentent quelque gravité ont l'air d'être sous l'impression de soulagement que produit sur leur blessure, un pansement soigneusement et récemment appliqué. Aucun visage ne traduit une souffrance aiguë, plusieurs reflètent l'impression de savoureux bien-être éprouvé après les violents et harassants jours d'acharnés combats, après les nuits sans sommeil de grand gardes et de tranchée, après l'angoisse des blessures, après les fatigues et les souffrances de longs voyages, parfois sur la paille d'un fourgon à marchandise. Et ils vous regardent avec des yeux et un sourire reconnaissants d'être si bien soignés, si bien traités, ne se rendant pas compte, dans leur naïve générosité de jeunesse, que c'est à nous de leur être on ne peut plus reconnaissants de ce qu'ils donnent leur sang et leur vie à la patrie, pour les femmes, pour les enfants, pour tous ceux que leur faiblesse et leur âge empêchent de porter les armes.

Et ils ont la gracieuseté de nous montrer des physiognomies joyeusement satisfaites et non de ces ridicules caricatures de pseudo-victimes, comme certains pessimistes et alarmistes qui semblent conclure leur propre enterrement avec celui de la patrie.

Ce front pas de dessous leur jeune moustache que vous entendrez sortir *frère, il faut mourir*.

Leur visage, d'une énergie joyale, dit par le sourire de leurs lèvres fraîches, par l'éclair de leurs yeux. Nous voulons guérir, nous voulons vivre, et pour vous, de nouveau, nous allons nous battre.

Les dévoués et distingués chirurgiens font de leur mieux pour les y aider; le jour où j'ai visité l'ambulance, ils en avaient déjà renvoyé une trentaine, prêts à reprendre le chemin du feu.

Il en reste de sérieusement atteints sans que pour eux il y ait pourtant de mortelles inquiétudes.

En voici un qui n'a pas mauvaise figure, il a néanmoins une

balle dans le ventre, elle a perforé un des muscles droits abdominaux. Où s'est-elle logée? On ne sait encore. En tout cas elle a eu l'innie discrétion de ne pas toucher au péritoine, peut-être continuera-t-elle à faire son voyage secret avec la même délicatesse et, un jour ou l'autre, la verra-t-on sortir, en dépit de toute vraisemblance chirurgicale, par un orifice naturel, comme Jean Valjan, par les égouts.

Cet autre, blessé à la jambe, ne parla à son entrée à l'ambulance que de cette blessure, il n'accusait pas d'autre souffrance, lorsque, après l'avoir examiné plus à loisir qu'à l'encombrement de l'arrivée, on découvrit à la base du poumon gauche une plaie pénétrante, occasionnée par une balle. Le pouls et la température étant à peu près normaux, la constitution bonne, tout fait espérer que, en dépit du danger de sa blessure, l'intéressant malade guérira.

Certainement le milieu y contribuera. Ce grand établissement dans ce parc constitue une presque idéale ambulance. Cette atmosphère ozonisée par une florissante végétation n'est-elle pas aussi favorable à la guérison que l'eau oxygénée?

Et puis, il y règne un calme, un silence qui, s'ils sont un peu mélancoliques pour les convalescents, sont infiniment précieux pour ceux qui souffrent encore.

Des silhouettes de Nurses, d'un charme sérieux et distingué, et de rare qualité professionnelle entrevues dans les salles, sont en parfait unisson avec tous les avantages agréablement hygiéniques de ce milieu.

**Dr Pierre Boyer.**

*Ancien chirurgien d'avant-poste et reporter de guerre.*

## Hôpital n° 6

### La presse en parle :

« Ce grand établissement dans ce parc constitue une presque idéale ambulance. Cette atmosphère ozonisée par une florissante végétation n'est-elle pas aussi favorable à la guérison que l'eau oxygénée ? »



Source : ADHL La Haute-Loire 10/09/1914 (2 PB8)

Carte postale : Mairie du Puy (Studio Machabert)



**Hôpital N°6**  
Les poilus partagent  
le quotidien de l'Hôpital

« Ils se souviendront toujours de l'accueil enthousiaste qu'on leur fit à leur arrivée et qui fut un premier baume sur leurs blessures »

Source : ADHL La Haute-Loire 17/09/1914 (2 PB8)  
Carte postale : Colette Rigon Chabanon

**Hôpital temporaire N° 6**  
à Vals près-Le-Puy (Haute-Loire).

**REMERCIEMENTS**

Les nombreux malades sortants le 17 septembre de l'Hôpital temporaire n° 6 ne veulent pas quitter Le Puy sans exprimer à tous, les sentiments de reconnaissance qui ont germée en eux pendant leur séjour dans cette ville généreuse.

Ils se souviendront toujours de l'accueil enthousiaste qu'on leur fit à leur arrivée et qui fut un premier baume sur leurs blessures.

Mais leurs plus sincères sentiments de reconnaissance vont à ceux qui ont su apporter leurs soins les plus dévoués et les plus éclairés à panser leurs blessures et à les guérir, MM. les Médecins, et à celles qui ont su par leurs encouragements et leurs douces paroles remplacer nos mères absentes et adoucir nos maux, Mesdames les infirmières de la Croix-Rouge.

Merci ! enfin, à tous ceux qui nous ont, pendant ces jours de repos et de calme passés à l'Hôpital, entourés de soins attentifs.

Et maintenant, nous sommes prêts à retourner à la frontière, et envoyer de là bas comme remerciements, de nouveaux bulletins de victoire.

Au nom de leurs camarades :  
Deux sous-officiers,  
**L.-Géo ZAEGEL.**  
**A. VERNEIGES**

Vals, le 16 septembre 1914.

## Réunions extraordinaires du Conseil municipal

Sous la présidence de M. ASSEZAT  
Maire de Vals-près-Le-Puy

La présence des hôpitaux militaires  
n'est pas sans conséquences  
sur la vie de la commune

### Réunion extraordinaire du 13 octobre 1914

Le Maire (M. Assézat) informe les membres du Conseil municipal que « des soldats atteints de fièvre typhoïde, de scarlatine, de rougeole et de typhus allaient être hospitalisés dans l'établissement de l'école de théologie transformé en hôpital temporaire n°15.

Il fait remarquer :

1. que ces contagieux seront dans une population agglomérée qui est obligée de longer les bâtiments de cet hôpital pour aller au Puy ;
2. que cette population presque exclusivement composée de cultivateurs, alimente pour une part la ville du Puy avec le lait de ses exploitations ;
3. que pour arriver au séminaire il faut parcourir une avenue qui dessert deux autres hôpitaux de blessés : l'Institut agricole et Ste Marie ;
4. que les bâtiments comprennent, dans leur ensemble, un hôpital et un séminaire qui renferme des élèves et son personnel ;
5. que la garnison du Puy est obligée de longer le dit hôpital pour se rendre au champ de tir ;
6. que les déjections des malades seront jetées dans un canal qui se déverse dans le ruisseau du Dolaizon ;
7. que les eaux du ruisseau du Dolaizon servent à l'irrigation des jardins maraîchers alimentant en légumes la ville du Puy, St-Etienne et même Lyon ;
8. que les mêmes eaux servent pour le lavage du linge »

...

### Réunion extraordinaire du 27 août 1915

Examen de la question des eaux fournies aux hôpitaux temporaires établis dans la Commune.

« Après délibération, le Conseil considérant :

1. que l'acquisition des eaux a coûté à la Commune une somme très importante,
2. que la Commune a dû faire, à cet effet, un emprunt au Crédit Foncier, emprunt dont elle se libère annuellement par amortissement ;
3. que la Commune se trouve dans une situation obérée ne permettant pas de fournir l'eau gratuitement,

décide qu'il y a lieu à faire payer, sous les conditions des tarifs et règlements des abonnements l'eau consommée dans les hôpitaux militaires.

La redevance due par les hôpitaux sera payée d'après jaugeage, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1914 »

### Réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 1915

« Suite à la délibération du 27 août dernier,

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait procéder, devant M. le Médecin chef et la gestionnaire, au jaugeage des eaux communales utilisées pour l'hôpital temporaire n°15. Cette opération a fait constater que la consommation était fortement exagérée. M. le Médecin chef, ayant déclaré que trois mètres cubes d'eau sont suffisants pour les besoins de l'hôpital, il a été convenu que cette quantité lui sera servie désormais, et que la redevance, basée sur cette même quantité de trois mètres cubes, doit être payée depuis le premier septembre 1914.

Le Conseil municipal approuve cette convention et prie M. le Maire de faire rentrer dans les fonds communaux la redevance due du premier septembre 1914 au premier septembre 1915.

M. le Maire expose... que les frais de fossoyage, pour l'inhumation des soldats décédés dans les hôpitaux temporaires établis à Vals, ont été couverts jusqu'à présent par la Commune. Notre situation obérée ne nous permet pas de faire cette dépense qui ne nous incombe nullement. Dés maintenant les gestionnaires des hôpitaux paient tous les frais d'inhumation. »

# Les Blessés dans nos Hôpitaux

## Hôpital temporaire, n° 6

(Institution Agricole, Avenue de Vals)

Andrieux Alfred, 159<sup>e</sup> inf.; Ancian Clément, 23<sup>e</sup> inf.; Angéli Nicolas, 68<sup>e</sup> inf., capitaine; Bastien Léon-Gaston, 21<sup>e</sup> chass. à pied; Boulod Célestin-Alexandre, 109<sup>e</sup> inf., sergent; Bèrème Charles-Edmond, 20<sup>e</sup> chas. à pied; Begon Gustave, 92<sup>e</sup> inf.; Bourdier Louis-Alexis, 16<sup>e</sup> inf., caporal; Brenner Albert, 98<sup>e</sup> inf.; Bigand Alexandre Louis, 85<sup>e</sup> inf.; Bouley Maurice, 210<sup>e</sup> inf.

Bonin Antoine, 131<sup>e</sup> inf.; Borie J.-M., Sarrasin, 143<sup>e</sup> inf.; Boucherat Arthur, 29<sup>e</sup> inf.; Bourgeois Charles, 117<sup>e</sup> chass., caporal; Bonlotte Louis-Pierre, 134<sup>e</sup> d'inf.; Burelier Annine, 121<sup>e</sup> d'inf.; Béguin Pierre, 98<sup>e</sup> inf.; Bernard Antoine, 98<sup>e</sup> inf.; Bertholon Léon, 6<sup>e</sup> inf., colon; sergent; Buisson Jean, 23<sup>e</sup> inf.; Bellaton Félix, 23<sup>e</sup> inf.; Belair Martial, 5<sup>e</sup> chass.

Carpano Alphonse, 23<sup>e</sup> inf.; Chaput J.-B., 36<sup>e</sup> artill.; Constant Pierre, 10<sup>e</sup> chass. à pied; Chalvignac Antoine-Louis, 36<sup>e</sup> artill.; Chabance Henri J.-M., 86<sup>e</sup> d'inf.; Couffignal Jean-Joseph, 139<sup>e</sup> inf.; Chevrier Jean-Marie, 21<sup>e</sup> chass. à pied; Chanal Aimé-Ernest, 21<sup>e</sup> chass. à pied; Champanois Gaston, 149<sup>e</sup> inf.; Chantefort Gustave, 3<sup>e</sup> chass. à pied; Chandès Urbain Jean, 92<sup>e</sup> inf., sergent; Chambrial Eugène, 17<sup>e</sup> inf.; Coulas J.-M., 56<sup>e</sup> inf.; Courtasse Pierre, 13<sup>e</sup> chass. à cheval; Calvot Armand, 12<sup>e</sup> artill.; Chavanne François, 158<sup>e</sup> inf.; Criouvet Henri, 98<sup>e</sup> inf.; Durand J.-B., 16<sup>e</sup> inf.; Dailois Auguste, caporal, 29<sup>e</sup> inf.; Desvoyes Louis, 21<sup>e</sup> inf.; Danthon J.-B., 31<sup>e</sup> chass. à pied; Drat Louis, caporal, 139<sup>e</sup> inf.; Doche Joseph, 5<sup>e</sup> colonial; David Louis, 43<sup>e</sup> chass. à pied; Darragon Claude, 16<sup>e</sup> inf.; Dufy Joannès, 5<sup>e</sup> colonial; Dimay Elie, 149<sup>e</sup> inf.; Dauphant Georges, 139<sup>e</sup> inf.; Demore Jean, 38<sup>e</sup> inf.; Desanglois Philippe, 22<sup>e</sup> chas. à pied; Duret Philippe, 22<sup>e</sup> chas. à pied; Daval Albert, 5<sup>e</sup> chass. à pied.

Éscarie Jules, 139<sup>e</sup> inf.; Elleboode Charles G., 59<sup>e</sup> artill.; Fillet Auguste, 159<sup>e</sup> inf.; Faure Léon, 159<sup>e</sup> inf.; Fradin Paul J.-M., sergent, 98<sup>e</sup> inf.; Faux Pierre, 16<sup>e</sup> artill.; Fauchère Henri-A., maréc. des logis, 59<sup>e</sup> artill.

Gillet François, 210<sup>e</sup> inf.; Gagne Prosper, 105<sup>e</sup> inf.; Grégod Henri, sergent, 13<sup>e</sup> inf.; Groux Jean, 98<sup>e</sup> inf.; Gacon Emile, 210<sup>e</sup> inf.; Grande Antoine, 85<sup>e</sup> inf.; Grizard Louis, 11<sup>e</sup> génie; Gory Célestin, caporal, 85<sup>e</sup> inf.; Gros Jean, 21<sup>e</sup> chass. à pied; Grolot Louis, 59<sup>e</sup> inf.; Gauthier Adrien, 60<sup>e</sup> inf.; Germain Fénéson, 17<sup>e</sup> inf.; Grandjean Louis, 21<sup>e</sup> inf.; Geordy Joseph-E., 85<sup>e</sup> inf.; Gronille François, 22<sup>e</sup> inf.; Goult Frédéric, 36<sup>e</sup> artill.

Humbert Claude Paul, 17<sup>e</sup> inf.; Hermand Alphonse, 69<sup>e</sup> chas. à pied; Huguenin Etien., 144<sup>e</sup> inf.; Humblot Hilaire, 221<sup>e</sup> inf.; Hilaire Jean, 23<sup>e</sup> inf.

Jablot Lucien, 30<sup>e</sup> chas. à pied; Jaquet Claude, 98<sup>e</sup> inf.; Jehel Pierre, 17<sup>e</sup> inf.; Joly

Louis, 109<sup>e</sup> inf.; Jacquelin Jean, 21<sup>e</sup> chass. à pied; Jaillot Ferdinand, 121<sup>e</sup> inf.; Joubert Alfred, 105<sup>e</sup> inf.; Jouve Victor, 98<sup>e</sup> inf.; Julien Jules-A., 227<sup>e</sup> inf.; Jouannin Gustave, 50<sup>e</sup> chas. à pied; Joly Henri, 11<sup>e</sup> chass. à cheval; Kohler Sèraphin, 11<sup>e</sup> chas. à cheval.

Lapeyre François, 139<sup>e</sup> inf.; Laurelut Lucien, 121<sup>e</sup> inf.; Lesire Victor, 21<sup>e</sup> inf.; Léonard Louis-J., 21<sup>e</sup> chas. à pied; Labanvoye Henry J., 17<sup>e</sup> inf.; Lachèze Jean F., 92<sup>e</sup> inf.; Leblanc Joseph, 210<sup>e</sup> inf.; Legros Laurent, 210<sup>e</sup> inf.; Lagoute Léon, 85<sup>e</sup> inf.; Lafont J.-B., 36<sup>e</sup> artill.; Lacroix Gabriel, 16<sup>e</sup> inf.; Lyon Marcel, 1<sup>e</sup> artill.; Limet Georges, 121<sup>e</sup> inf.; Liègier Pierre, 38<sup>e</sup> inf.

Malther Etienne, 121<sup>e</sup> inf.; Muat Claude, 27<sup>e</sup> inf.; Malquit François, caporal, 21<sup>e</sup> inf.; Massel Prosper-C., 20<sup>e</sup> chass. à pied; Mongel Eugène, 17<sup>e</sup> inf.; Mounier J.-Louis, 92<sup>e</sup> inf.; Moinier Marius Ch., 59<sup>e</sup> artill.; Martin François-Xavier, 98<sup>e</sup> inf.

Marchand Paul, 21<sup>e</sup> inf.; Manière Pierre, 10<sup>e</sup> inf.; Marin Philbert, 210<sup>e</sup> inf.; Michel Claude, 29<sup>e</sup> inf.; Morel Charles, 17<sup>e</sup> inf.; Morey Louis, 10<sup>e</sup> inf.; Marcon Claude, 159<sup>e</sup> inf.; Mergel Jean-Pierre, 38<sup>e</sup> inf.; Moullet Louis, 159<sup>e</sup> inf.

Nicolas Joseph, 98<sup>e</sup> inf.; Notonnier Gabriel, 4<sup>e</sup> génie; Niel François, 139<sup>e</sup> inf.

Pradel Paul, 99<sup>e</sup> inf.; Paput Jean, caporal, 16<sup>e</sup> inf.; Pallanche Marius, 221<sup>e</sup> inf.; Petit Antoine, 16<sup>e</sup> inf.; Perruchon Pierre, 210<sup>e</sup> inf.; Pomier Emile, 139<sup>e</sup> inf.; Picard Henri, 20<sup>e</sup> ch. à pied; Pizon Pierre, 98<sup>e</sup> inf.; Philippe Louis, adjudant-armurier, 134<sup>e</sup> inf.; Porte Ernest, 86<sup>e</sup> inf.; Paillet Charles, 24<sup>e</sup> section; Pignon J.-M., 24<sup>e</sup> inf.; Ponsot Joseph, 11<sup>e</sup> ch. à cheval; Parisse Emile, 5<sup>e</sup> ch. à pied.

Romieux Pierre, 38<sup>e</sup> inf.; Rossignol Joseph, sergent, 17<sup>e</sup> inf.; Roux Pierre, caporal, 57<sup>e</sup> ch. à pied; Roughol Joseph, caporal, 86<sup>e</sup> inf.; Rouston Joseph, 139<sup>e</sup> inf.; Rey Albert, 38<sup>e</sup> inf.; Rival Camille, 16<sup>e</sup> inf.; Raimbault Maurice, sous-lieutenant, 170<sup>e</sup> inf.; Rieu Hippolyte, 13<sup>e</sup> ch. à cheval; Rameau Daniel, 56<sup>e</sup> inf.; Rougeron Jean, 121<sup>e</sup> inf.

Siot Marcel, caporal, 85<sup>e</sup> inf.; Sillon Eugène, 60<sup>e</sup> ch. à pied; Sylvestre Georges, 38<sup>e</sup> inf.

Thierry Noël, 13<sup>e</sup> groupe cycliste; Thomas Emile, 158<sup>e</sup> inf.; Tholy Henri, 149<sup>e</sup> inf.; Tour Jacques, 98<sup>e</sup> inf.; Tourte Amédée, 1<sup>e</sup> art.

Varlet Adrien, serg.-maj., 1<sup>e</sup> ch. à pied; Vial Edouard, 158<sup>e</sup> inf.; Vuillemet Jean, 13<sup>e</sup> ch. à pied; Vollot Claude, 227<sup>e</sup> inf.; Vigier Irénée, 92<sup>e</sup> inf.; Vidal Henri, 19<sup>e</sup> train; Verneiges Aimé, 36<sup>e</sup> art.

Zaegel Lucien, sergent, 17<sup>e</sup> ch. à pied.

# Les Blessés dans nos Hôpitaux

## Hôpital temporaire, n° 15

(Ecole de Théologie. — Vals-près-Le-Puy)

Angelot Joseph, 43<sup>e</sup> chass. à pied.

Baron Jean, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Bayard François, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Bickerich Léon, 5<sup>e</sup> ch. à pied; Bernard Victor, 210<sup>e</sup> inf.; Blanc Alfred, 22<sup>e</sup> chas. à pied; Bondier Joanny, 5<sup>e</sup> ch. à pied; Bordat Joseph, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Boutry Jean-Marie, 121<sup>e</sup> inf.; Camboulives Ernest, 133<sup>e</sup> inf.; Carret Olivier Gustave, 22<sup>e</sup> chas. à pied; Charreyron Jean, 38<sup>e</sup> inf.

Charvintier Henri, 38<sup>e</sup> inf.; Chevalier Antoine, 13<sup>e</sup> chass. à pied; Clévenot Denis, 43<sup>e</sup> chas. à pied, sergent; Cholley Jules, 5<sup>e</sup> ch. à pied; Clastre Jacques, 38<sup>e</sup> inf.; Claudel Germain, 10<sup>e</sup> chas. à pied; Cognet Amédée, 133<sup>e</sup> inf.; Corger Louis, 98<sup>e</sup> inf.; Cornebois Léon, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Courtois Albert, caporal, 134<sup>e</sup> inf.

Debougy Pierre, 38<sup>e</sup> inf.; Demont Prosper, 10<sup>e</sup> inf.; Denis Julien, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Descourdières Georges, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Deygas Régis, 133<sup>e</sup> inf.; Duclut Joseph, 98<sup>e</sup> inf.; Durand Jean, 5<sup>e</sup> chas. à pied.

Fodéré Charles-Robert, maréchal des logis, 9<sup>e</sup> hussards; Frène Cyprien, 22<sup>e</sup> chas. à pied; Fongeaillaz Eugène, 22<sup>e</sup> ch. à pied.

Garel Benoit, 38<sup>e</sup> inf.; Gathelier Ambroise, 134<sup>e</sup> inf.; Genevriier Pierre, 23<sup>e</sup> inf.; Girod Louis, 38<sup>e</sup> inf.; Giraud Cyprien, 86<sup>e</sup> inf.; Girod Marc, 23<sup>e</sup> inf.; Gruat Laforme-Jules, 133<sup>e</sup> inf.

Hanzo Eugène, 152<sup>e</sup> inf.; Hugon Auguste, 13<sup>e</sup> chas. à pied.

Joinet Camille, 1<sup>e</sup> artill.; Joly André, 210<sup>e</sup> inf.; Joyeux Jean-Marie, 134<sup>e</sup> inf.

Kochl Désiré-Jacques, 134<sup>e</sup> inf.

Lachenal Alexandre, 22<sup>e</sup> ch. à pied; Lagorgette Pierre, 56<sup>e</sup> inf.; Lamare Gustave, 43<sup>e</sup> ch. à pied; Lamborot Claude, 134<sup>e</sup> inf.; Lebas François, 13<sup>e</sup> inf.; Lemaitre Guillaume, 13<sup>e</sup> inf.; Léperon Claudius, 13<sup>e</sup> inf.; Letondor Gaston, 149<sup>e</sup> inf.

Magnin Marius, 11<sup>e</sup> chas. à chev.; Mazuel Antoine, 38<sup>e</sup> inf.; Meunier Eugène, 98<sup>e</sup> inf.; Mignot Jean Louis, 38<sup>e</sup> inf.

Paquet Jean-Marie, 23<sup>e</sup> inf.; Pautard Georges, 43<sup>e</sup> chass. à pied; Peche Fernand, 15<sup>e</sup> inf.; Primet Jean, 38<sup>e</sup> inf.; Philippe Louis, 23<sup>e</sup> inf.

Racamong Julien, 210<sup>e</sup> inf.; Rey Antoine, 133<sup>e</sup> inf.; Robert Victor, 27<sup>e</sup> inf.; Robert Marie-Benoit, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Robin Marie-Benoit, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Rognard Pierre, 5<sup>e</sup> chas. à pied; Rousseau Maxime, 13<sup>e</sup> inf.

Sabatié Albert, 15<sup>e</sup> inf.; Sargnon Louis, 349<sup>e</sup> inf.; Sembel Jean, 38<sup>e</sup> inf.; Simon Claude-Marie, 43<sup>e</sup> chass. à pied; Sordel Paul, 210<sup>e</sup> inf.

Theurlot François, 210<sup>e</sup> inf.

Varenne Jean-Baptiste, 13<sup>e</sup> chass. à pied; Vincendont Jean, 13<sup>e</sup> chas. à pied; Vincent Joannès, 38<sup>e</sup> inf.; Voillot Dominique, 29<sup>e</sup> inf.; Wolf Henri, 13<sup>e</sup> inf.

Delande, capitaine, 7<sup>e</sup> génie (Maroc).

Dés septembre 1914 les journaux donnent des listes impressionnantes de blessés dans les Hôpitaux de Vals

Selon les registres militaires on en dénombre : 2213 à l'hôpital n°6 921 à l'hôpital n°15

## Morts au champ d'honneur

Les obsèques du soldat Désiré Hervet, décédé des suites de ses blessures à l'hôpital n° 15, ont donné lieu à une imposante manifestation patriotique à laquelle la population de Vals a tenu à s'associer tout particulièrement.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église paroissiale de Vals, trop étroite pour contenir la foule qui s'y pressait.

À l'issue de la cérémonie, le cortège s'est formé pour se rendre au cimetière de Vals. En tête venaient la subdivision des sapeurs-pompier de la commune; la société des anciens combattants de 1870; L'Union sportive du Velay; les Boy-Scouts.

Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement de soldats. Le corbillard, précédé de nombreuses gerbes de fleurs, était porté par des jeunes gens de la classe 1915.

Notés dans le cortège: MM. Louis Petit, secrétaire général de la Haute-Loire; le Dr Abrial, médecin-chef de l'hôpital n° 15, et le Dr Gerest, médecin-adjoint; le personnel médical et les infirmiers de l'hôpital; Mme Vibert, présidente de la société de secours aux blessés militaires.

MM. Assézat, maire de Vals et les membres du conseil municipal; Henri Moulhiade, adjoint au maire du Puy; Guérin, trésorier payeur général; Fabre, directeur de l'École normale d'instituteurs; Rollet, inspecteur primaire; Ravoux, président de l'Orphéon du Velay; J. Bernard, président de l'Union Sportive; la plupart des habitants de Vals et de nombreux

personnalités du Puy, des blessés des hôpitaux de Vals.

Au cimetière, où l'inhumation a eu lieu dans un terrain que la commune a décidé de consacrer à la sépulture des militaires morts au service de la Patrie, M. Assézat, maire de Vals, a prononcé ce discours:

Messieurs,

Je veux au dernier moment, avant de nous séparer, m'inspirer des paroles d'adieu prononcées en pareille circonstance, par M. le Maire de Saint-Etienne.

Le soldat Désiré Hervet que nous Hincompagnons à sa dernière demeure, est la première victime de la guerre que doit abriter ce coin de terre consacré à la sépulture de ceux qui meurent pour la Patrie.

Tombé grièvement blessé sur le champ de bataille, il fut envoyé à l'hôpital temporaire numéro 15 pour y recevoir les soins nécessaires à sa guérison. Mais ni la science, ni le dévouement dont il fut entouré ne devaient avoir raison de ses blessures.

Enfant du département de l'Indre, il était soldat au 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Nevers. Aimé de ses camarades, ayant la confiance de ses chefs, il fut brave à la guerre, brave devant la mort, il fut un noble exemple de patriotisme. Appartenant à une nombreuse famille chrétienne, il fut résigné dans sa douloureuse maladie et il fit une mort édifiante.

La commune de Vals l'avait accueilli comme un de ses enfants, qu'elle espérait rendre guéri et heureux à sa famille et à la Patrie; nous le conserverons ici pieusement comme un des nôtres, gravant son souvenir dans nos cœurs altruistes et reconnaissants.

Ceux qui le pleurent sauront trouver des consolations élevées dans l'espérance de revoir un jour celui qui si courageusement est mort pour la France.

M. Louis Petit, secrétaire général de la Haute-Loire, a pris ensuite la parole en ces termes:

Messieurs, 4

Empêché au dernier moment par une circonstance imprévue d'assister à cette cérémonie M. le Préfet de la Haute-Loire m'a confié le douloureux honneur de le représenter pour venir adresser au nom du gouvernement de la République un suprême adieu au soldat Hervet Désiré, du 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui vient de succomber des suites des blessures glorieuses reçues lors des premiers combats.

Les soins empressés qui lui ont été prodigués par le personnel médical et par les infirmières volontaires qui se dévouent jours et nuits depuis l'ouverture des hostilités et auxquels je saisis l'occasion d'adresser officiellement des remerciements,

et des félicitations, n'ont pu arracher à une maladie impitoyable le malheureux qui était confié à leur dévouement.

Au nom du gouvernement, je m'incline devant la dépouille du courageux Hervet, mort au champ d'honneur en défendant en même temps que le sol de la Patrie les idées glorieuses de liberté et de fraternité que la France a toujours répandues pour le besoin de la civilisation.

Enfin, M. Figier, au nom de la Société des Combattants, a rendu un dernier hommage au soldat Désiré Hervet, mort pour la Patrie.

À 3 heures de l'après-midi, un nombreux cortège a accompagné à la gare la dépouille mortelle du réserviste Cayon Auguste, du 210<sup>e</sup> d'infanterie, originaire de Palinges (Saône-et-Loire), mort à l'hôpital du Puy.

À la gare, M. Louis Petit, secrétaire général, a prononcé, en présence d'une foule émue, l'allocution suivante:

Messieurs,

Ce matin, à Vals, nous conduisions à sa dernière demeure le soldat Hervet, et maintenant, j'ai encore la pénible mission de saluer au nom du gouvernement la dépouille mortelle du réserviste Cayon.

Il y a huit jours, je causais avec lui à l'hôpital auxiliaire de l'Union des Femmes de France, à la Dentelle au Tavor, et j'étais loin de penser que la blessure dont il semblait alors si peu souffrir pût entraîner sa disparition. De graves complications sont survenues et les soins éclairés dont il a été entouré sont restés impuissants.

Comme représentant de l'administration préfectorale, j'adresse à sa famille les condoléances les plus vives et les plus émuës et je salue le courage dont a fait preuve ce vaillant enfant de la France.

Une allocution a été également prononcée par M. Figier, président de la société des combattants de 1870.

## Hôpital n° 15 de Vals Le 1er mort

Le soldat Désiré Hervet est inhumé au cimetière « dans un terrain que la commune a décidé de consacrer à la sépulture des militaires morts au service de la Patrie »

# Vals-près-Le-Puy le quotidien...

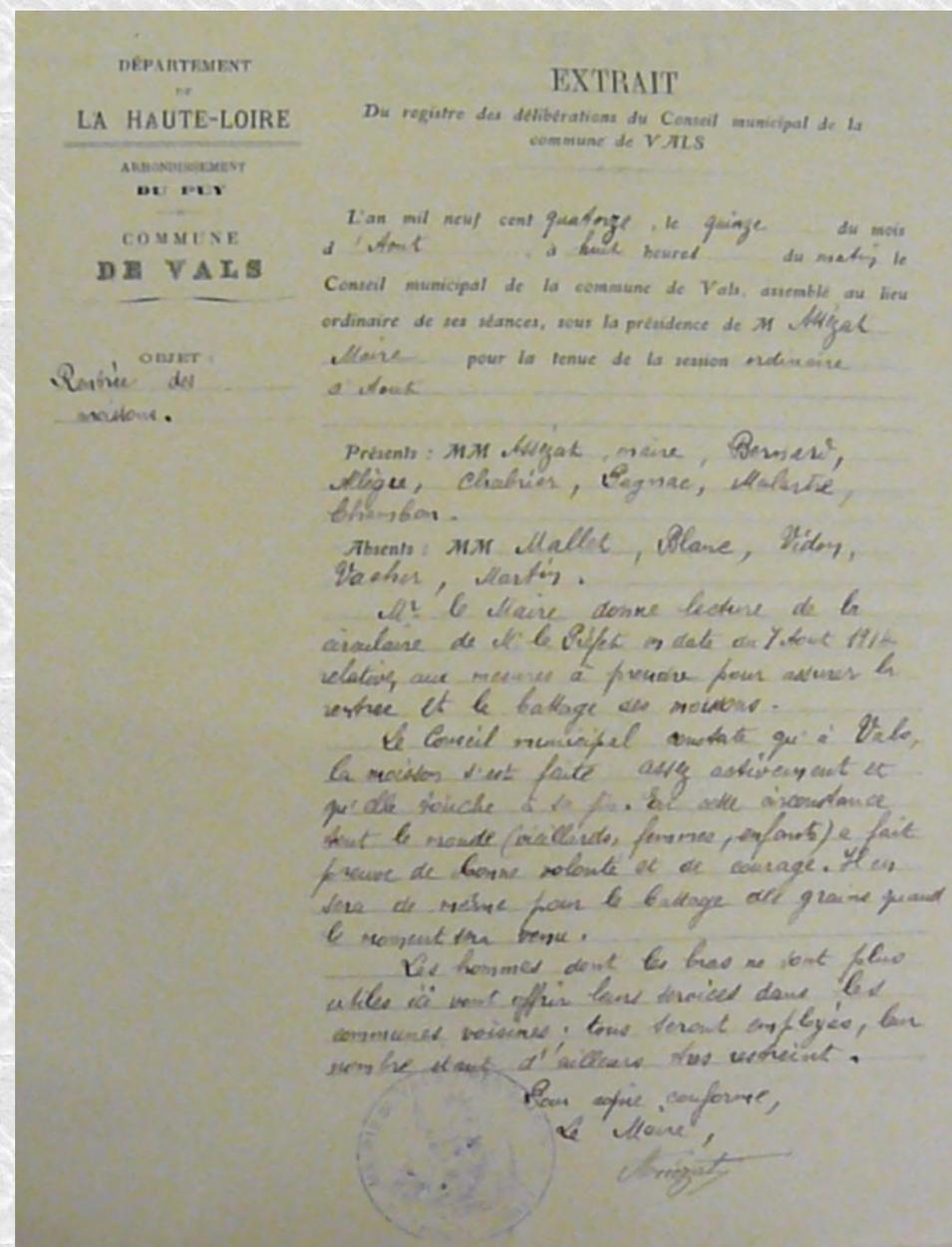


## Les travaux agricoles

### Réponse à la demande de M. le Préfet : Situation en août 1914 et mesures à prendre pour la rentrée et le battage des moissons

«... à Vals la moisson s'est faite activement et touche à sa fin. En cette circonstance, tout le monde, vieillards, femmes, enfants, a fait preuve de bonne volonté et de courage. Il en sera de même pour le battage des grains quand le moment sera venu.

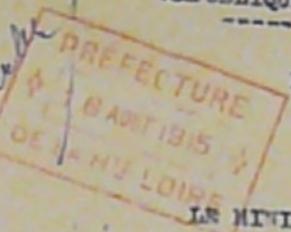
Les hommes dont les bras ne sont plus utiles ici vont offrir leurs services dans les communes voisines ; tous seront employés, leur nombre étant d'ailleurs très restreint. »



DIRECTEUR du CONTENTIEUX  
et de la  
JUSTICE MILITAIRE

Section des  
Prisonniers de guerre

PARIS, le 11 Août 1916



LE MINISTRE DE LA GUERRE

N° 12.495 6/10

à M.M. les Généraux Commandant les Régions  
N° 5 et 9 à 18,

Emploi des prisonniers  
de guerre au battage  
et au labourage.

le Général Commandant en Chef les forces  
de terre et de mer de l'AFRIQUE du NORD,

le Général Commissaire Résident Général  
de France au MAROC.

J'ai l'honneur de vous informer que, dans diverses reprises, j'ai été questionné sur le point de savoir dans quelles conditions les équipes de prisonniers de guerre, constituées conformément à mes circulaires des 6 Mai, 3 et 21 Juillet, doivent être employées, non seulement aux travaux de la moisson, mais encore aux travaux de battage et ultérieurement de labourage.

En ce qui concerne les battages, vous pourrez autoriser l'emploi des équipes de 20 prisonniers à ce travail. Dans ce but, vous voudrez bien vous faire donner par avance la liste des communes dans lesquelles se transporteront les entrepreneurs de battage; l'équipe de 20 prisonniers sera attachée en entier à une machine ou pourra être divisée en deux équipes de 10 hommes, attachées également chacune à une machine, mais à la condition que ces deux batteuses opèrent dans la même commune et que l'équipe entière soit réunie dans un seul cantonnement, conformément à ma circulaire du 21 Juillet. Les contrats d'emploi seront toujours passés avec la commune ou un syndicat.

Quant aux travaux ultérieurs de labourage, il y aura lieu de n'y employer les prisonniers qu'à titre tout à fait exceptionnel, et là où le terrain permettra d'occuper simultanément dans le même champ un nombre de machines assez important pour que, à raison de deux hommes par charrue, l'équipe de prisonniers ne soit pas fractionnée en groupes de moins de six hommes.

D'autre part, afin d'éviter les inconvénients qui peuvent résulter d'un séjour trop prolongé des prisonniers dans la même commune, il conviendra, dans toute la mesure du possible, d'établir entre les équipes un roulement périodique, de telle manière qu'au bout de trois ou quatre semaines les prisonniers soient changés de cantonnement et que leur séjour dans la même commune ne se prolonge pas au-delà de ce délai.

Je vous serai obligé de vouloir bien me rendre compte de la manière dont les présentes dispositions auront pu être appliquées dans votre région.

Pour le Ministre et par délégation  
du Secrétaire Général,  
Le DIRECTEUR du CONTENTIEUX et de  
la JUSTICE MILITAIRE:

Paul MATTER

## Consignes ministérielles

pour l'« emploi des prisonniers de guerre au battage et au labourage »

et la constitution d'équipes de travailleurs militaires

Le Puy, le 18 janvier 1916

Le Préfet de la Haute-Loire

à Monsieur le Maire de VALS-PRÈS-LE PUY

En vue de l'organisation d'équipes de travailleurs militaires pour aider aux travaux agricoles pendant la prochaine campagne, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remplir, aussi soigneusement que possible, les deux questionnaires suivants que je vous prie de me retourner avant le 1<sup>er</sup> février prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,  
Robert BEURDELEY

QUESTIONNAIRE I.

Imp. Fertilis, Bourges et Orléans

| Nombre d'hommes ou de jeunes gens travaillant la terre | APPARTENANT A LA |          |                 |          |                |          | TOTAUX  |          |
|--|------------------|----------|-----------------|----------|----------------|----------|---------|----------|
|  | GRANDE CULTURE   |          | MOYENNE CULTURE |          | PETITE CULTURE |          | Patrons | Ouvriers |
|  | Patrons          | Ouvriers | Patrons         | Ouvriers | Patrons        | Ouvriers |         |          |
| Qui habitaient la commune avant la guerre              | 1                | 4        | 99              | 156      |                |          | 100     | 160      |
| Qui restent actuellement dans la Commune               | 1                | 1        | 79              | 49       |                |          | 80      | 50       |

T. S. V. P.

QUESTIONNAIRE II.

| Pour les travaux de               | EN ANNEE NORMALE                 |                         | PENDANT L'ANNÉE 1916          |                        | Nombre de militaires devant composer l'équipe ad hoc pendant la campagne agricole | Pours les militaires devant composer l'équipe ad hoc pendant la campagne agricole |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------|---|---|
|                                   | DATE de commencement des travaux | DATE de fin des travaux | Période habituelle de travail | Nombre de jours        |   |   |
| Labours d'hiver                   | 1 sept                           | 31 X <sup>bre</sup>     | du 15 9 <sup>bre</sup>        | au 15 X <sup>bre</sup> | 10  | 10  |
| Semailles de printemps            | 1 <sup>er</sup> mai              | 10 avril                | du 10 mai                     | au 10 juin             | 5   | 5   |
| Plantation des pommes de terre    | 15 avril                         | 31 mai                  | du 1 <sup>er</sup> mai        | au 15 juin             | 10  | 10  |
| Fauchaison                        | 15 juin                          | 15 juillet              | du 15 juin                    | au 15 juillet          | 10  | 10  |
| Moisson                           | 25 juillet                       | 15 août                 | du 1 <sup>er</sup> août       | au 10 août             | 10  | 10  |
| Battage                           | 25 août                          | 10 9 <sup>bre</sup>     | du 1 9 <sup>bre</sup>         | au 10 9 <sup>bre</sup> |   |   |
| Recette des racines et tubercules | 1 8 <sup>bre</sup>               | 31 8 <sup>bre</sup>     | du 10 8 <sup>bre</sup>        | au 29 8 <sup>bre</sup> |   |   |
| Semailles d'automne               | 1 9 <sup>bre</sup>               | 15 9 <sup>bre</sup>     | du 15 8 <sup>bre</sup>        | au 1 9 <sup>bre</sup>  |   |   |

OBSERVATIONS

Observations section with horizontal lines for text entry.



Vals le 27/1 1916  
Le Maire,  
Bonogaty

## Le Conseil municipal se préoccupe des risques sanitaires engendrés par la présence sur la commune d'un hôpital de contagieux :

« les soldats atteints de fièvre typhoïde, scarlatine, rougeole et typhus »

« Cette population ... de cultivateurs, alimente ... la ville du Puy avec le lait de ses exploitations »

« les bâtiments comprennent dans leur ensemble un hôpital et un séminaire qui renferme des élèves et son personnel »

« les eaux du Dolaizon servent à l'irrigation des jardins maraîchers alimentant en légumes ... Le Puy, St-Etienne et même Lyon...  
Les eaux servent pour le lavage du linge... »

de M. Abbat, maire pour la tenue d'une session extraordinaire  
Présents: M. Abbat-maire, Bernard, Allège, Pagnon,  
Gambier, Hualastre, Chabrier  
Absents: M. Hualles, Blanc-Martin, Vidon, Vocher

M. le Maire donne connaissance au conseil de l'arrêté du Comité municipal qui a été pris en ce qui concerne les soldats atteints de fièvre typhoïde, de scarlatine, de rougeole et de typhus, et qui ont été hospitalisés dans l'établissement de M. le docteur Héblé, transformé en hôpital temporaire n° 1.

Il fait remarquer :

- 1° que ces contagieux sont dans une population agglomérée qui est obligée de louer les bâtiments de cet hôpital pour aller au Puy.
- 2° que cette population, presque exclusivement composée de cultivateurs, alimente pour une part la ville de Puy avec le lait de ses exploitations.
- 3° que pour arriver au séminaire il faut passer par un chemin qui dessert deux autres hôpitaux et églises: l'Institut agricole et le séminaire, et que les bâtiments comprennent dans leur ensemble, un hôpital et un séminaire qui renferme des élèves et son personnel;
- 4° que la garnison de Puy est obligée de louer les deux hôpitaux pour se rendre au camp de la...
- 5° que les déjections des malades seront jetées dans un canal qui se jette dans le ruisseau du Dolaizon;
- 6° que les eaux de ruisseau de Dolaizon servent à l'irrigation des jardins maraîchers alimentant en légumes la ville de Puy, St-Etienne et même Lyon;
- 7° que les mêmes eaux servent pour le lavage de linge...

## Réponse à ma demande de renseignements relative à la réquisition de l'école de théologie de Vals pour l'hôpital temporaire n° 15

« Votre demande adressée au site jésuite [hello@jesuites.com](mailto:hello@jesuites.com) m'a été communiquée pour que, en tant qu'archiviste des jésuites de France, je puisse y répondre.

Il m'est impossible de vous donner des renseignements sur la maison de Vals pendant la 1<sup>o</sup> guerre mondiale pour la simple raison que les pères l'avaient quittée en 1901 lors des mesures gouvernementales anti-cléricales qui interdisaient les communautés religieuses, surtout enseignantes.

Un premier exil (en Espagne) avait eu lieu en 1880, mais la situation s'apaisant les pères étaient revenus à Vals en 1897. En 1901 la situation s'est à nouveau aggravée et les pères s'exilent à nouveau, en Hollande cette fois.

En 1919 après l'union sacrée de la guerre et le fait que les jésuites de France ont eu plus de 300 tués à la guerre ils reviennent à nouveau en France, et donc à Vals.

Ainsi entre 1901 et 1919 il n'y a pas de jésuites dans la maison de Vals.

De ce fait, dans nos archives, il n'y a rien sur cette période à Vals.

Y a-t'il eu un père ou un frère qui soit resté pour garder la maison ? Je n'ai pas réussi à le savoir.

Un petit groupe de jésuites était resté au Puy, rue Vaneau :

8 en 1915, 6 l'année suivante, 7 ensuite.

L'un d'eux s'occupait-il de la maison de Vals? Je l'ignore.

J'ai trouvé une seule allusion à cette période de la guerre selon laquelle la maison de Vals "*a été ambulance*" mais sans que rien de plus soit dit. (on appelait alors ambulance un hôpital mobile ou de fortune).

D'où ce grand vide dans nos archives de Vals sur la période de la guerre qui explique mon incapacité à vous renseigner.

Je vous souhaite toutefois un bon travail pour votre exposition.

Robert Bonfils sj

Archives jésuites 15 rue Raymond Marcheron; 92170 Vanves »

**Pendant la durée de la guerre,  
Les délibérations du Conseil Municipal  
sous l'autorité du Maire M. ASSEZAT**

**Les sujets les plus fréquemment traités lors des conseils municipaux concernent :**

L'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables (loi du 14 juillet 1905)

L'assistance aux femmes en couches (loi du 17 juin 1913)

L'assistance médicale gratuite (loi du 15 juillet 1893)

Le soutien aux familles nécessiteuses suite à la mobilisation : généralement les crédits sont transférés du budget alloué aux fêtes et réjouissances publiques évidemment supprimées !. Les demandes peuvent concerner une hospitalisation : c'est le cas notamment de M. B. 76 ans, cultivateur sans ressources avec deux fils mobilisés, qui ne peut pas régler les frais d'hospitalisation de son épouse. (février 1916)

# Recensement de la population VALS 1911

|                   |  | <b>Hommes</b>             |                                      |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
|-------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|------------------|--|---|---|---|--|---|--------------------------------------|--|---------------------------|
| <b>BOURG</b>      | <b>179 maisons,<br/>216 foyers,<br/>669 h.</b> | les professions recensées | cultivateurs<br>jardiniers :<br>110  | tanneurs :<br>10 | maçons,<br>terrassiers : 27                        | menuisiers,<br>serruriers : 9                   | charrons,<br>maréchal-<br>ferrant,<br>charretiers : 4 | bouchers,<br>boulangers,<br>cafetiers :<br>13                   | cordonniers,<br>coiffeurs : 2                          | instit, étudiants,<br>employés... : 30          | marchands :<br>4                     | mouliniers : 6   | divers : 2                |
|                   |  |                           | <b>Femmes</b>                        |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
|                   |  | ménagères :<br>131        |                                      |                  | cirières : 2                                       | dentellières :<br>55                            | bouchères,<br>épicières,<br>cabaretières<br>11        | couturières,<br>tricoteuse,<br>repasseuses,<br>lavandières : 19 | instit, employées :<br>6                               |   |                                      | moulinières : 6  |                           |
| les employeurs    |  | Brolles                   | Pays, Vialet,<br>Picard,<br>Lachaume | De Vaubercey     | Audiard  |   |   |   | école de théologie                                     |   | Vve Faure,<br>Beal                   |  |                           |
| <b>AVENUE</b>     | <b>41 maisons,<br/>70 foyers,<br/>225h.</b>    | les professions recensées | <b>Hommes</b>                        |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
|                   |  |                           | cultivateurs<br>jardiniers : 7       | ciriers : 2      | tailleur de<br>pierres, maçons,<br>terrassiers : 4 | domestiques<br>employés : 6                     | cantonnier,<br>mécanicien : 2                         | cafetiers,<br>laitier : 3                                       | sabotier : 1   | prof, instit,<br>étudiants,<br>employés... : 23 | négociants :<br>3                    | juges,<br>comptable,<br>architectes,<br>militaires : 8 | retraité,<br>rentiers : 4 |
|                   |  | <b>Femmes</b>             |                                      |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
| ménagères :<br>23 |  |                           |                                      | dentellières : 2 | cafetière,<br>épicière,<br>jardinière :<br>3       | domestiques<br>couturières,<br>cuisinières : 14 | instit, employées :<br>16                             |   |  | moulinières : 3                                 | rentières : 4                        |  |                           |
| les employeurs    |  | De<br>Vaubercey           | Picard,<br>Lachaume                  |                  | Audiard  |   |   |   | Institut agricole,<br>École normale et<br>école annexe |   | Vve Faure                            |  |                           |
| <b>VILLAGES</b>   | <b>39 maisons,<br/>41 foyers, 133<br/>h.</b>   | les professions recensées | <b>Hommes</b>                        |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
|                   |  |                           | cultivateurs<br>jardiniers :<br>32   | tanneur : 1      | meuniers : 6                                       | maréchal<br>ferrant,<br>électricien : 2         | employé<br>d'octroi : 1                               | cafetiers :<br>2  | cordonniers,<br>tailleur : 3                           | prof, étudiant : 3                              | imprimeur,<br>notaire,<br>prêtre : 3 | mouliniers : 2   | domestiques :<br>2        |
|                   |  | <b>Femmes</b>             |                                      |                  |  |   |   |   |  |   |                                      |  |                           |
| ménagères :<br>28 |  |                           |                                      | dentellières : 3 |  | fermières,<br>domestiques<br>lavandière : 6     |   |   |  | moulinières : 3                                 | rentière : 1                         |  |                           |
| les employeurs    |  | Brolles                   |                                      |                  | Audiard  |   |   |   |  |   | Beal                                 |  |                           |

|  |                  |  |
|--|------------------|--|
| les professions recensées : quelques définitions | cabaretier       | personne tenant maison où l'on donne à boire et à manger pour de l'argent. |
|  | cirier           | fabricant de bougies.  |
|  | moulinier        | ouvrier employé au moulinage de la soie.                                   |
|  | employé d'octroi | ancien douanier ? Ou collecteur de taxes.                                  |

## Évolution de la population d'après les recensements avant et après la guerre

|  | Recensement Vals 1911 |        |          |             | Recensement Vals 1921 |        |          |             | Évolution 1921 / 1911 |         |          |               |
|--|-----------------------|--------|----------|-------------|-----------------------|--------|----------|-------------|-----------------------|---------|----------|---------------|
|  | Bourg                 | Avenue | Villages | Total       | Bourg                 | Avenue | Villages | Total       | Bourg                 | Avenue  | Villages | Total         |
| maisons  | 179                   | 41     | 39       | <b>259</b>  | 190                   | 25     | 35       | <b>250</b>  | 6,15%                 | -39,02% | -10,26%  | <b>-3,47%</b> |
| ménages  | 216                   | 70     | 41       | <b>327</b>  | 233                   | 47     | 38       | <b>318</b>  | 7,87%                 | -32,86% | -7,32%   | <b>-2,75%</b> |
| individus  | 669                   | 225    | 133      | <b>1027</b> | 676                   | 168    | 122      | <b>966</b>  | 1,05%                 | -25,33% | -8,27%   | <b>-5,94%</b> |
| « lycées, collèges communaux et établissements primaires » |                       |        |          | 64          |                       |        |          | 67          |                       |         |          | 4,69%         |
| « séminaires »   |                       |        |          | 40          |                       |        |          | 83          |                       |         |          | 107,50%       |
| « maisons d'éducation avec pensionnat »                    |                       |        |          | 143         |                       |        |          | 219         |                       |         |          | 53,15%        |
| <b>Total</b>   |                       |        |          | <b>247</b>  |                       |        |          | <b>369</b>  |                       |         |          | <b>49,39%</b> |
| De 0 à 1 an  |                       |        |          | 32          |                       |        |          | 19          |                       |         |          | -40,63%       |
| De 2 à 20 ans  |                       |        |          | 520         |                       |        |          | 518         |                       |         |          | -0,38%        |
| De 21 à 40 ans   |                       |        |          | 410         |                       |        |          | 362         |                       |         |          | -11,71%       |
| De 41 à 60 ans   |                       |        |          | 250         |                       |        |          | 262         |                       |         |          | 4,80%         |
| plus de 60 ans   |                       |        |          | 62          |                       |        |          | 174         |                       |         |          | 180,65%       |
| <b>Total</b>   |                       |        |          | <b>1274</b> |                       |        |          | <b>1335</b> |                       |         |          | <b>4,79%</b>  |

Observations

1- La population diminue essentiellement dans l'avenue (-57h.), tandis que le nombre d'étudiants augmentent (+122)  
 2- La présence d'étrangers en 1921 est à noter : dans le bourg il y a 5 espagnols dans des emplois de service (De Sinety), 1 contremaître allemand Laurent dentelles) et 6 étrangers au Séminaire (retour des Jésuites à Vals).

Source : ADHL Recensement

La vie religieuse :  
Souvenir de la Fête-Dieu  
25 juin 1916



## Remerciements



Ce montage est le fruit d'un travail collectif et je remercie chaleureusement :

Raymonde PRAT pour sa contribution aux recherches, ses conseils et la relecture,

Colette RIGON CHABANON pour la mise à disposition de sa riche collection de cartes postales et du « Livre d'or du Pensionnat »,

Danielle MALARTRE pour l'accès aux archives de la Mairie de Vals, et tout le temps passé à effectuer des copies...

Les Archives départementales pour la mise à disposition de nombreux documents,

Carole BRENAS pour la facilitation des recherches aux Archives municipales du Puy,

Agnès GINHOUX pour la relecture et les conseils

Rose MATHIEU - août 2014  
rose.mathieu@laposte.net